

Master Enseignement et Éducation (M2E), mention Professorat des écoles

Parcours : *Lauréat (Lauréat du concours)*
 LLPE (Lauréat du concours, titulaire de la LPE)
 Option Concours (Non lauréat)

Sommaire

1	PRÉSENTATION DE LA FORMATION	3
1.1	Liens avec les territoires	4
1.2	Secteur d'activité et type d'emploi	5
1.2.1	Secteurs d'activités.....	5
1.2.2	Types d'emplois accessibles	5
1.2.3	Lien avec le métier	5
1.2.4	Activités visées (adaptées à partir de la fiche RNCP38155)	6
1.2.5	Référentiel spécifique de compétences.....	6
1.2.6	Décrets, référentiels et cahier des charges du MEN	7
1.3	Publics ciblés	7
1.4	Conditions d'accès et passerelles.....	8
1.4.1	Modalités et conditions d'admission	8
1.4.2	Prérequis pour la formation initiale	8
1.4.3	En master 1.....	8
1.4.4	En master 2.....	8
1.4.5	Passerelles	9
1.5	Construction de la formation	9
1.5.1	Principe de construction de la formation.....	9
1.5.2	Les parcours.....	11
1.5.3	Organisation des Unités d'enseignement	13
1.5.4	Adaptations de la maquette selon les Parcours.....	22
1.5.5	Modules spécifiques.....	25
1.5.6	Méthodes pédagogiques, articulation avec les périodes de stage et préparation à l'insertion professionnelle	34
1.6	Liens formation-recherche	34

1.6.1	Laboratoire auquel est adossée la formation	34
1.6.2	Formation à la recherche et par la recherche	35
1.7	Accompagnement et Suivi pédagogique	35
1.7.1	Dispositifs d'intégration et de soutien pédagogique	35
1.7.2	Dispositifs d'accompagnement et de suivi pédagogique	36
2	ARCHITECTURE DÉTAILLÉE DE LA FORMATION	37
2.1	Validation de la formation	37
2.1.1	Modalités de contrôle des compétences et des connaissances	37
2.1.2	Jurys	37
2.1.3	Mise en œuvre de la VAE	38
2.2	Organisation détaillée de chaque semestre	38
2.2.1	Semestre 1	39
2.2.2	Semestre 2	40
2.2.3	Semestre 3	41
2.2.4	Semestre 4	42
2.3	Équipes pédagogiques	43
3	PROCESSUS D'AMÉLIORATION CONTINUE	47
3.1	Modalités d'évaluation des enseignements	47
3.2	Instances contribuant au processus d'amélioration continue	47
3.2.1	Le Comité Académique de Formation	47
3.2.2	Le Comité Technique de Formation	47
3.2.3	Conseil de perfectionnement	48
4	ANNEXES : TABLEAUX SYNOPTIQUES	49

1 PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Titre :

Master Enseignement et Éducation, mention Professorat des écoles

Domaine :

Sciences humaines et sociales

Niveau d'étude :

Bac +5

Nomenclature du niveau de qualification :

Niveau 7

Parcours :

Parcours Lauréat : Lauréats du CRPE privé non titulaires d'une LPE

Parcours LLPE : Lauréats du CRPE privé titulaires d'une LPE

Parcours Option Concours : Non lauréats du CRPE public ou privé titulaires ou non d'une LPE

Composante impliquée :

ISFEC Océan Indien UCO La Réunion (SIREN 481 701 381)

Partenaires impliqués :

ISFEC Atlantique (SIREN 786 014 639)

ISFEC Bretagne (SIREN 529 582 991)

ISFEC Saint-Martin (SIREN 314 398 009)

Institut Notre Dame d'Espérance (SIREN 312247646)

Responsable académique du master

Amélie ALLETRU (MCF Sciences de l'éducation et de la formation – Section CNU 70) - Faculté d'Éducation UCO

Établissement certificateur :

Université d'Angers

Code(s) NSF (Nomenclature des Spécialités de Formation) :

333 : Enseignement, formation

333n : Études et projets de cursus de formation et de méthodologies éducatives

333t : Education et transfert de connaissance

Formacode(s) :

44542 : Pédagogie

44530 : Sciences éducation

Fiche RNCP France compétences :

En attente de publication (RNCP38155 : MEEF, 1^{er} degré/Professeur des écoles)

La formation de Master Enseignement et Éducation (M2E) comprend plusieurs mentions et répond :

- D'une part à la modification des conditions de recrutement et de formation des enseignants de l'enseignement privé sous contrat telles que définies par le décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 (NOR : MENH2509051D) ;
- Et d'autre part à l'arrêté du 9 septembre 2025 modifiant les nomenclatures des mentions des diplômes nationaux de licences et de diplômes nationaux de masters (NOR : MENS2521028A).

La mention Professorat des écoles répond aux dispositions du chapitre VI « Dispositions modifiant le statut particulier des professeurs des écoles » du décret précité.

1.1 Liens avec les territoires

Le M2E mention Professorat des écoles répond aux besoins de recrutement et de formation des enseignants de l'enseignement catholique sous contrat des régions académiques rattachées à l'Université Catholique de l'Ouest, à savoir les régions :

- Bretagne
- Pays de la Loire
- Centre Val de Loire
- La Réunion

Le master Enseignement et Éducation va progressivement remplacer l'actuel master MEEF mention premier degré porté académiquement par la faculté d'éducation de l'UCO. Il est mis en œuvre dans les cinq ISFEC (Instituts supérieurs de formation de l'Enseignement catholique) intégrés et partenaires¹, en collaboration avec les directions diocésaines et les écoles de l'enseignement catholique de ces mêmes régions :

- ISFEC Atlantique, formation dispensée sur 2 sites :
 - La Roche-sur-Yon (85)
 - Nantes (44)
- ISFEC Bretagne, formation dispensée sur 3 sites :
 - Brest (29)
 - Rennes (35)
 - Vannes (56)
- ISFEC Saint-Martin à Tours (37)
- ISFEC UCO La Réunion, à Saint-Denis de La Réunion (97)
- IND-E : Institut Notre Dame d'Espérance à Angers (49)

Les établissements privés de l'Enseignement catholique sous contrat étant particulièrement bien représentés dans l'ouest de la France hexagonale, le nombre d'étudiants inscrits en master MEEF au sein des ISFEC du territoire de l'UCO représentait 42% des étudiants inscrits sur l'ensemble du territoire national durant l'année scolaire 2024/2025.

Depuis plusieurs années, le master MEEF 1^{er} degré de l'UCO forme sur l'ensemble de ces sites environ 750 étudiants par an, entre les deux années de master. Les tableaux ci-dessous indiquent d'une part le nombre d'étudiants inscrits en master dans chacun des ISFEC concernés et d'autre part le nombre de lauréats du concours externe affectés dans un établissement de l'enseignement catholique sur les 4 dernières années.

¹ UCO La Réunion (97) est un ISFEC intégré à l'UCO ; l'ISFEC Atlantique (44, 85), l'ISFEC Bretagne (29, 35, 56), l'ISFEC Saint-Martin (37) et l'IND-E (49) sont des ISFEC partenaires.

- Nombre d'étudiants inscrits en master MEEF, mention premier degré :

ISFEC	Année 2022/2023	Année 2023/2024	Année 2024/2025	Année 2025/2026
ISFEC Atlantique (44-85)	176	174	142	124
ISFEC Bretagne (29-35-56)	310	301	300	270
ISFEC Saint-Martin (37)	55	59	54	48
ISFEC UCO – La Réunion (97)	101	97	95	100
Institut Notre Dame d'Espérance (49)	114	122	124	124
TOTAL	756	753	715	666

- Nombre de lauréats du concours externe CRPE :

ISFEC	Année 2022/2023	Année 2023/2024	Année 2024/2025	Année 2025/2026
Région Pays de la Loire	133	145	133	171
Région Bretagne	68	73	58	86
Région Centre Val de Loire	25	34	35	36
La Réunion	11	14	16	30
TOTAL	237	266	242	343

Les lauréats sont affectés en stage dans l'un des départements de chacune des académies par les services des directions diocésaines.

1.2 Secteur d'activité et type d'emploi

1.2.1 Secteurs d'activités

Éducation
Enseignement

1.2.2 Types d'emplois accessibles

Professeur des écoles
Enseignant suppléant ou enseignant contractuel

1.2.3 Lien avec le métier

Le master Enseignement et Éducation prépare les étudiants au métier de professeur des écoles en abordant toutes les dimensions du métier. Pour ce faire, la formation prend appui et tient compte des différents décrets, cahier des charges et référentiels publiés par le MEN (Ministère de l'éducation nationale).

1.2.4 Activités visées (adaptées à partir de la fiche RNCP38155)

- Conception, mise en œuvre, évaluation de situations d'enseignement-apprentissage à l'école primaire dans le respect du cadre institutionnel et prenant en compte la diversité des élèves
- Analyse réflexive des situations professionnelles visant l'adaptation des pratiques
- Conception de projets ou ressources pour l'enseignement
- Implication dans l'équipe éducative, pilotage de l'articulation famille/école/environnement scolaire
- Conduite de classe dans un climat propice aux apprentissages, gestion de groupes et organisation d'événements hors école
- Participation à la formation des enseignants et personnels d'éducation
- Contribution à des recherches en éducation et en formation

1.2.5 Référentiel spécifique de compétences

L'arrêté du 1er juillet 2013 (JORF n°0165 du 18 juillet 2013 - NOR : MENE1315928A) définit le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation en référence au décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles.

Ce référentiel définit et décrit notamment :

- **Les 14 compétences communes à tous les membres de la communauté éducative :**
 - *Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation*
 - **CC1.** Faire partager les valeurs de la République
 - **CC2.** Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
 - *Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves*
 - **CC3.** Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
 - **CC4.** Prendre en compte la diversité des élèves
 - **CC5.** Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
 - **CC6.** Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
 - **CC7.** Maîtriser la langue française à des fins de communication
 - **CC8.** Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
 - **CC9.** Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
 - *Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative*
 - **CC10.** Coopérer au sein d'une équipe
 - **CC11.** Contribuer à l'action de la communauté éducative
 - **CC12.** Coopérer avec les parents d'élèves
 - **CC13.** Coopérer avec les partenaires de l'école
 - **CC14.** S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
- **Les 5 compétences communes à tous les professeurs :**
 - *Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune*
 - **P1.** Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
 - **P2.** Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
 - *Les professeurs, praticiens experts des apprentissages*
 - **P3.** Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

- **P4.** Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- **P5.** Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Le master Enseignement et Éducation mention Professorat des écoles a pour vocation de développer toutes ces compétences pour les enseignants du premier degré.

1.2.6 Décrets, référentiels et cahier des charges du MEN

La formation tient compte :

- De l'arrêté du 9 septembre 2025 modifiant les nomenclatures des mentions des diplômes nationaux de licences et de diplômes nationaux de masters (NOR : MENS2521028A) ;
- Du décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 (NOR : MENH2509051D) fixant le cadre des 2 années de formation initiale des lauréats des concours ;
- Des arrêtés du 17 avril 2025 et du 24 octobre 2025 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement ;
- De l'arrêté du 16 juillet 2021 fixant le cahier des charges relatif au continuum de formation obligatoire des personnels enseignants et d'éducation concernant la laïcité et les valeurs de la République (NOR : MENE2121163A) ;
- De l'arrêté du 25 novembre 2020 fixant le cahier des charges relatif aux contenus de la formation initiale spécifique pour les étudiants ou fonctionnaires stagiaires se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (NOR : MENE2032812A) ;
- Du décret n° 2019-919 du 30 août 2019 relatif au développement des compétences numériques dans l'enseignement scolaire, dans l'enseignement supérieur et par la formation continue, et au cadre de référence des compétences numériques (NOR : MENE1915146D) ;
- Du cahier des charges pour un continuum de formation obligatoire des personnels enseignants et d'éducation relatif à la formation à l'égalité filles-garçons ;
- Des publications définissant les enjeux éducatifs actuels au travers de parcours transdisciplinaires :
 - Éducation aux médias et à l'information dont l'intelligence artificielle
 - Éducation au développement durable et à la transition écologique
 - Éducation artistique et culturelle
 - Éducation à la santé dont la promotion de la santé et de l'éducation à la vie affective et relationnelle
 - Éducation à la citoyenneté

1.3 Publics ciblés

Ce master vise majoritairement les étudiants en formation initiale. Il est néanmoins accessible dans le cadre de la formation continue et il peut être obtenu par la voie de la VAE (les blocs peuvent être obtenus indépendamment les uns des autres).

Le M2E permet d'accueillir deux principales catégories d'étudiants selon qu'ils sont ou non lauréats du CRPE. Parmi eux, certains seront titulaires de la Licence Professorat des écoles (LPE). Les parcours de la mention Professorat des écoles tiennent compte de cette diversité en proposant des maquettes adaptées aux profils d'étudiants (elles sont décrites plus bas dans des sections dédiées) :

- **Deux parcours « lauréat du CRPE privé » :**
 - Un parcours pour les titulaires d'une LPE
 - Un parcours pour les non titulaires d'une LPE
- **Un parcours « non lauréat du CRPE »** permettant une poursuite d'études aux étudiants non admis au concours durant l'année de L3. Ce parcours, ouvert également aux étudiants étrangers, proposera des modules de préparation au concours en complément de la formation professionnelle.

1.4 Conditions d'accès et passerelles

1.4.1 Modalités et conditions d'admission

Sont admis de plein droit en M1 les lauréats du concours externe du CRPE privé, titulaires d'une licence ou d'un diplôme de niveau 6 tel que défini dans l'article 1^{er} du chapitre 1^{er} du décret n° 2025-352 du 19 avril 2025.

Toutes les licences d'enseignement général offrent une possibilité d'entrée en M2E. Il en est de même pour tous les diplômes étrangers ou titres RNCP de niveau 6 sous condition d'acceptation par la commission de validation des acquis des études supérieures de l'Université de convention.

1.4.2 Prérequis pour la formation initiale

Aucun prérequis hormis ceux décrits précédemment. Un parcours spécifique pour les non lauréats est proposé. Les conditions d'accès détaillées font l'objet d'une publication sur la plateforme MonMaster.

1.4.3 En master 1

Les conditions suivantes permettent d'être admis en M1 :

- **Admission de droit en parcours « Lauréat » :** lauréat du CRPE privé « Niveau Bac +3 » (l'étudiant est alors nommé « élève fonctionnaire »²) ;
- **Admission en parcours « Non lauréat » après étude de la candidature :**
 - Via la plateforme MonMaster : titulaire *a minima* d'une licence dont le référentiel est en adéquation avec la formation demandée ;
 - Titulaire d'une licence ou d'un diplôme conférant un grade de licence ;
 - Via une demande de VES : être titulaire d'un diplôme français ou étranger de niveau 6

1.4.4 En master 2

Les conditions suivantes permettent d'être admis en M2 :

- **Admission de droit en parcours « Lauréat »** (l'étudiant est alors nommé « fonctionnaire

² Nomination en référence au décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 (NOR : MENH2509051D) : Chapitre VI (Dispositions modifiant le statut particulier des professeurs des écoles, Art. 27).

stagiaire »³, il est placé en stage en responsabilité) :

- Lauréat du CRPE privé ayant validé la 1^{ère} année de master M2E et déclaré apte à suivre la 2^{ème} année ;
- Lauréat du CRPE privé ayant validé une 1^{ère} année de master dont le référentiel est en adéquation suffisante avec le métier (exemple : M1 MEEF).
- **Admission en parcours « Non lauréat » après étude de la candidature** : avoir validé une 1^{ère} année de master M2E mention Professorat des écoles.

1.4.5 Passerelles

Les étudiants qui, à l'issue du M1, ne confirment pas leur projet de devenir enseignant, peuvent accéder au Master Sciences de l'Éducation et de la Formation porté et mis en œuvre par la faculté d'Éducation de l'UCO.

1.5 Construction de la formation

1.5.1 Principe de construction de la formation

Conformément au décret n° 2025-352, les candidats admis au concours bénéficient d'une formation initiale visant l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier et devront justifier de la détention d'un diplôme national de master pour obtenir un contrat définitif. Tous les lauréats du CRPE privé externe titulaires d'un diplôme de licence doivent suivre la formation dispensée dans le master M2E mention Professorat des écoles et mise en œuvre dans les ISFEC.

Le master vise la capacité à **mobiliser des savoirs académiques et des compétences professionnelles afin d'agir de façon autonome dans la plupart des situations professionnelles, en s'intégrant dans un collectif**. La formation doit répondre aux besoins des lauréats quel que soit leur parcours antérieur et proposer les adaptations nécessaires. Tout en poursuivant le **renforcement des savoirs disciplinaires et didactiques** acquis lors du parcours de Licence, l'enjeu principal réside dans la capacité à outiller les futurs professeurs des écoles afin qu'ils soient **en mesure de concevoir des séquences d'enseignement dans les trois cycles pour faire apprendre et progresser tous les élèves et de réduire les inégalités scolaires**. Le métier, reposant sur un important travail en équipe, implique le développement des **compétences collaboratives**.

Au cours de la formation, les étudiants réalisent un mémoire de master fondé sur le traitement scientifique d'un objet professionnel, en lien avec l'exercice du métier de professeur. Ce mémoire permet l'appropriation des résultats issus de la recherche et l'acquisition d'une rigueur scientifique qui va de pair avec l'éthique professionnelle requise. L'analyse de pratiques professionnelles, dans le cadre des stages et des cours, joue un rôle majeur dans le processus de formation.

Cette formation doit permettre aux élèves et aux stagiaires formés d'atteindre le niveau 2 des compétences professionnelles du professorat :

³ Nomination en référence au décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 (NOR : MENH2509051D) : Chapitre VI (Dispositions modifiant le statut particulier des professeurs des écoles, Art. 27).

Niveau 0 : ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.

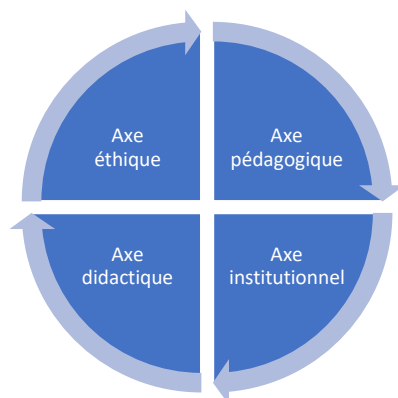
Niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Niveau 3 : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.

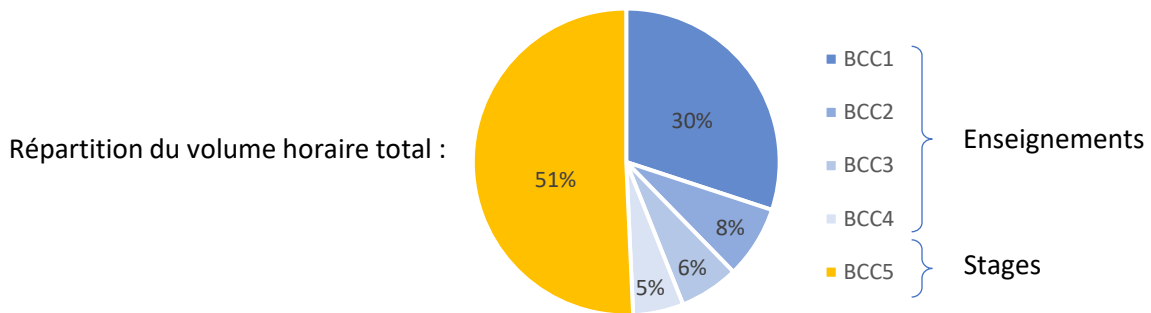
Niveau 4 : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

La formation est articulée autour de 4 axes qui caractérisent le métier : didactique, pédagogique, institutionnel et éthique :



Elle s'appuie sur quatre blocs de compétences, complétés par un cinquième relatif à l'exercice du métier en contexte et qui fédère en les articulant les apprentissages des quatre premiers :

Master mention « Professorat des écoles »	Volume horaire	Crédits ECTS
BCC 1 - Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence	480 heures (61 %)	58 ECTS
BCC 2 – Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice	122 heures (16 %)	15 ECTS
BCC 3 – Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation	100 heures (13 %)	12 ECTS
BCC 4 – S'engager dans une démarche de développement professionnel Langues vivantes étrangères (Niveau B2)	85 heures (10 %)	12 ECTS 3 ECTS
BCC 5 – Entrer progressivement dans l'exercice du métier Stage en responsabilité du M2	810 heures	20 ECTS
TOTAL Enseignements (hors stages)	787 heures	120 ECTS



Chaque bloc prend appui sur les expériences menées en stages :

- Stage d'observation et de pratique accompagnée en M1 (tous parcours)
- Stage en responsabilité en M2 (Parcours « Lauréat »)
- Stage de pratique accompagnée ou expérience professionnelle durant la seconde année (Parcours « Non lauréat »)

Chaque bloc comprend une préparation et des retours réflexifs sur les stages, impliquant une observation outillée au service de l'analyse des séquences d'enseignement et situations professionnelles.

1.5.2 Les parcours

1.5.2.1 Les 3 parcours de la mention

La maquette M2E Professorat des écoles propose 3 parcours répondant aux différents profils de formation :

- 1 - Étudiant lauréat du concours et non titulaire de la LPE (Licence Professorat des Écoles) : Parcours Lauréat
- 2 - Étudiant lauréat du concours et titulaire de la LPE : Parcours LLPE
- 3 - Étudiant non lauréat du concours et titulaire ou non titulaire de la LPE : Parcours OPCO (Option Concours)

Le **Parcours 1** (Lauréat) est décrit dans cette section pour les deux années de master. Les étudiants de M2 issus du parcours 3 (OPCO) dont le projet de devenir enseignant est confirmé rejoignent le Parcours 1. Selon leur situation, leur statut pourra différer :

- Statut de « fonctionnaire stagiaire » s'ils sont lauréats du CRPE à l'issue du M1 (mi-temps en Stage En Responsabilité, mi-temps en formation ISFEC) ;
- Statut d'étudiant s'ils ne sont pas lauréats du CRPE.

Le **Parcours 2** (LLPE) ne sera mis en place qu'à compter de la rentrée 2028, date à laquelle les premiers titulaires de la LPE pourront intégrer le Master M2E. Les adaptations de la maquette (allègement de 80h dans le BCC 1 en M1, sans modification des modalités de validation ni des ECTS) sont décrites dans la section 1.5.4.1.

Le **Parcours 3** (OPCO) consistera en une adaptation du parcours 1 avec en M1 :

- Réduction du nombre de semaines de stage : 8 semaines de stage de pratique accompagnée au lieu de 12 semaines ;
- 80 heures de préparation au concours en plus

Cette adaptation est décrite dans la section 1.5.4.2.

Répartition du volume horaire incluant les stages entre les deux années du master :

		PARCOURS LAURÉAT (1 : Lauréat non LPE)	PARCOURS LLPE (2 : Lauréat LPE)	PARCOURS OPCO (3 : Non Lauréat)
M1	Cours	530 h	450 h	610 h
	Stage	324 h ⁴	324 h	216 h
M2	Cours	257 h	257 h	257 h
	Stage	486 h ⁵	486 h	486 h
TOTAL		1597 h	1517 h	1569 h

1.5.2.2 L'adaptation pour les lauréats du CRPE externe spécial « Langue Régionale Breton »

Certains étudiants seront, en Bretagne, titulaires du CRPE Privé Externe Spécial Langue Régionale qui concerne chaque année environ 8 à 10 postes ouverts au concours. Cette spécificité est prise en compte dans la formation en adaptant le Parcours 1 selon les principes suivants :

- Des stages organisés en école bilingue ;
- Un tronc commun avec les étudiants monolingues, une autre partie spécifique aux stagiaires bilingues ;
- Un renforcement linguistique et culturel ;
- Des groupes d'analyse de pratique entre stagiaires bilingues ;
- Un mémoire de recherche portant sur le bilinguisme.

Plus spécifiquement concernant les cours différenciés :

- **BCC 1** « Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence »
 - 25% des enseignements concernent les enseignements de didactique bilingue : spécificité de cette approche en rapport notamment avec les mathématiques, la lecture en cycle 2, la place de l'oral et de l'écrit, les disciplines de la polyvalence pour l'apprentissage du vocabulaire spécifique ;
 - UE 1.1 – Enseignements fondamentaux : 45h en M1 et 22h en M2 ;
 - UE 1.2 – Consolidation disciplinaire et didactique dans le cadre de la polyvalence : 40h en M1 et 20h en M2.
- **BCC 2** « Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice » :
 - Des enseignements spécifiques seront conduits spécifiquement sur la pédagogie du bilinguisme : fonctionnement d'une classe ou d'une école bilingue, lien avec les parents, outils de classe, programmations, multiniveau ;
 - UE 2.2 – Accompagnement de l'élève et formation du citoyen : 3h en M1 et 3h en M2.
- **BCC 4** « S'engager dans une démarche de développement professionnel » :
 - La démarche de recherche pourra porter sur des thématiques en lien avec le bilinguisme ;
 - UE 4.1 – Démarche de recherche et mémoire : 18h en M1 et 18h en M2

⁴ 1/3 temps sur la base de 27h d'obligation de service par semaine pour un professeur des écoles

⁵ 1/2 temps sur la base de 27h d'obligation de service par semaine pour un professeur des écoles

1.5.3 Organisation des Unités d'enseignement

Le cursus standard est de deux années. La formation, basée sur les 4 axes précédemment cités, est organisée en 4 semestres regroupant chacun 30 ECTS. Les blocs de compétences structurant la formation sont décomposés en 13 Unités d'enseignement. Pour autant, ce découpage ne cloisonne pas les objets de formation à l'intérieur d'une UE ou même d'un bloc. Ils ont, au contraire, vocation à être mis en relation. Les étudiants sont invités à tisser des liens entre eux en prenant appui sur l'exploitation des expériences vécues en stage et en interrogeant les situations professionnelles d'un quadruple point de vue : didactique, pédagogique, institutionnel et éthique. Ainsi, une même situation peut être appréhendée simultanément ou successivement dans plusieurs UE, à la fois du point de vue des apprentissages professionnels dans le cadre des enseignements, et de leur évaluation dans le cadre la validation.

1.5.3.1 BCC 1 : MAÎTRISER LES DISCIPLINES ET ENSEIGNER DANS LE CADRE DE LA POLYVALENCE (480 h – 58 ECTS)

Le BCC 1 « Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence » constitue 61% du volume horaire total des enseignements du master.

Représentant le poids le plus important de la formation, il permet une consolidation et un enrichissement des connaissances à la fois disciplinaires, interdisciplinaires et didactiques, gages de maîtrise des savoirs de référence sur lesquels porte le travail didactique.

Particulièrement propice au développement des compétences professionnelles disciplinaires et didactiques indispensables à l'exercice du métier, il est centré sur les disciplines de l'école, les pratiques culturelles de référence et la mise en œuvre d'une transposition didactique rigoureuse adaptée aux publics scolaires. Les enseignements prennent appui sur les apports transversaux des autres blocs et les expériences menées en stage. Les 480 heures d'enseignement, pensées dans une progressivité sur les 4 semestres avec un volume horaire plus important en M1, permettent au futur enseignant de renforcer sa maîtrise disciplinaire, de penser son enseignement dans une perspective disciplinaire et interdisciplinaire et d'opérer les choix professionnels créant des conditions favorables à l'apprentissage des élèves.

- **Objectifs visés :**
 - Mobiliser la didactique des disciplines enseignées à l'école primaire avec un accent mis sur le français et les mathématiques. Pour toutes les disciplines, la formation privilégie les entrées des programmes d'enseignement de l'école primaire, et mobilise les apports de la recherche pour chacun de ces champs.
 - Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage (séances et séquences) à mettre en œuvre en stage (définition des objectifs, des dispositifs pour faire apprendre, des modalités d'évaluation, etc.) répondant aux besoins partagés par tous les élèves.
 - Choisir les méthodes pédagogiques adaptées à chaque niveau et cycle d'enseignement de la maternelle au cycle 3, ainsi qu'aux différentes disciplines afin d'assurer un enseignement polyvalent.
 - Intégrer le numérique dans la conception et la mise en œuvre des séances d'enseignement ainsi que la transition écologique et le développement soutenable.

- **Compétences professionnelles de référence travaillées et évaluées :**
 - **Compétences communes à tous les professeurs :**
 - **Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune :**
 - **P1.** Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
 - **P2.** Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
 - **Les professeurs, praticiens experts des apprentissages :**
 - **P3.** Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
 - **P4.** Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
 - **P5.** Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
- **Compétences professionnelles communes connexes travaillées :**
 - **Compétences communes à tous les membres de la communauté éducative :**
 - **Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves :**
 - **CC3.** Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
 - **CC4.** Prendre en compte la diversité des élèves
 - **CC7.** Maîtriser la langue française à des fins de communication
 - **CC8.** Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
 - **CC9.** Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Les objectifs précédemment cités sont valables pour les 3 Unités d'enseignement constituant le BCC 1 :

- **UE 1.1 – Enseignements fondamentaux – Mathématiques**
 - Consolidation disciplinaire et didactique en Mathématiques
- **UE 1.2 – Enseignements fondamentaux – Français**
 - Consolidation disciplinaire et didactique en Français
- **UE 1.3 – Consolidation disciplinaire et didactique dans le cadre de la polyvalence**
 - Éducation physique et sportive
 - Sciences et technologie
 - Histoire, géographie, enseignement moral et civique
 - Langue vivante étrangère
 - Enseignements artistiques et éducation artistique et culturelle
 - Faire vivre la polyvalence en articulant domaines et disciplines scolaires

Dans chacune des disciplines de ces trois UE :

- Les contenus disciplinaires sont consolidés et mis au service des enseignements scolaires. Ils sont en rapport avec les apprentissages visés tels qu'indiqués dans les programmes et instructions officielles pour chaque cycle ;
- Les enseignements permettent de compléter autant que nécessaire la formation disciplinaire des étudiants, de développer les connaissances spécifiques à la didactique de la discipline et de maîtriser les enjeux de la transposition didactique de cette même discipline ;
- Ils intègrent une attention particulière à la prise en compte du numérique dans une perspective de

développement soutenable ;

- La préparation et les retours réflexifs sur le stage seront orientés selon un axe didactique ;
- Les enseignements relatifs aux Mathématiques et aux Sciences et technologie intègrent une formation à la pensée informatique envisagée comme la capacité d'un individu à reconnaître les aspects des problèmes du monde qui se prêtent à une formulation informatique et à évaluer et développer des solutions algorithmiques à ces problèmes.

Un espace spécifique est réservé dans l'UE 1.3 à « faire vivre la polyvalence en articulant domaines et disciplines scolaires ». En s'appuyant sur les contenus de formation et leurs expériences de stage, les étudiants mettent en œuvre des projets tirant profit du croisement de plusieurs disciplines et de leurs apports constitutifs pour favoriser les apprentissages des élèves. Cet espace a pour objectif de permettre aux étudiants d'analyser, de concevoir et de mettre en œuvre des démarches pédagogiques fondées sur l'interdisciplinarité et la conduite de projet. Il vise à développer la capacité à articuler des savoirs issus de plusieurs disciplines scolaires autour de problématiques communes, plus particulièrement les parcours pédagogiques, le développement soutenable, l'EMI ou l'EMC, à mobiliser des compétences transversales et à concevoir des séquences d'enseignement favorisant l'engagement et la coopération des élèves. Les enseignements prennent également appui sur les enseignements de l'UE2.2.

1.5.3.2 BCC 2 : ADAPTER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE À LA DIVERSITÉ DES ÉLÈVES ET AU CONTEXTE D'EXERCICE (122 h – 15 ECTS)

Le BCC 2 « Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice » représente 122 h sur les deux années, soit 16% du volume horaire des enseignements.

Consacré à l'adaptation de l'enseignement aux élèves et aux contextes, ce bloc est orienté selon un axe pédagogique et vise le développement de compétences favorisant réussite de tous les élèves dans un climat scolaire de qualité. À l'instar des autres blocs, les enseignements prennent appui sur les expériences menées en stage.

- **Objectifs visés :**

- **Connaître et prendre en compte la diversité des élèves :**

- Prendre en compte dans son enseignement toutes les dimensions (cognitive, langagière, sociale, affective et motrice) relatives au développement de l'enfant ;
- Rendre son enseignement accessible à tous en prenant en compte les besoins partagés et particuliers des élèves ;
- Inscrire son action dans une continuité du parcours de l'élève de l'école à l'enseignement supérieur ;
- Favoriser la réussite de tous les élèves : prise en compte des besoins spécifiques des élèves en s'appuyant sur un collectif et des partenaires.

- **Mettre en œuvre son enseignement :**

- Adapter son action à la diversité des niveaux d'enseignement, des contextes scolaires et des projets d'établissement ;
- Favoriser l'égalité entre les filles et les garçons : identification et lutte contre les stéréotypes de genre, pédagogie égalitaire ;
- Rendre effective l'École pour tous, en particulier par la prise en charge des élèves en situation de handicap notamment dans le cadre des équipes pluriprofessionnelles ;
- Intégrer les enjeux de transition écologique et de développement soutenable ;

- Participer en équipe à l'organisation des enseignements, aux choix d'outils de la classe ;
- S'approprier les enjeux de l'évaluation pour réguler son enseignement et les apprentissages des élèves ainsi que pour contribuer au projet d'école dans le cadre de son évaluation ;
- Intégrer de manière raisonnée les usages de l'intelligence artificielle pour enseigner, prendre en compte ses potentialités et ses limites pour l'apprentissage des élèves.
- **Accompagner le parcours de l'élève :**
 - Contribuer aux éducations transversales et aux parcours éducatifs des élèves ;
 - Favoriser une coéducation dans le respect du cadre réglementaire ;
- **Contribuer à la vie scolaire :**
 - Mettre en œuvre des pratiques professionnelles visant la qualité du climat scolaire, la lutte contre le harcèlement, et favorisant l'engagement des élèves dans les apprentissages ;
 - Développer les compétences psychosociales des élèves en en saisissant les enjeux pour l'apprentissage ;
 - Renforcer ses propres compétences psychosociales pour développer des relations professionnelles de qualité, mieux communiquer, enseigner et travailler en équipe.
- **Compétences professionnelles de référence travaillées et évaluées :**
 - **Compétences communes à tous les membres de la communauté éducative :**
 - **Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves :**
 - **CC3.** Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
 - **CC4.** Prendre en compte la diversité des élèves
 - **CC5.** Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
 - **CC6.** Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
 - **CC7.** Maîtriser la langue française à des fins de communication
 - **CC9.** Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
 - **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative :**
 - **CC10.** Coopérer au sein d'une équipe
 - **CC11.** Contribuer à l'action de la communauté éducative
 - **CC12.** Coopérer avec les parents d'élèves
 - **CC13.** Coopérer avec les partenaires de l'école
 - **Compétences communes à tous les professeurs :**
 - **Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune :**
 - **P2.** Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
 - **Les professeurs, praticiens experts des apprentissages :**
 - **P3.** Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
 - **P4.** Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
 - **P5.** Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Le BCC 2 est découpé en 3 Unités d'enseignement, irriguées par la préparation et les retours réflexifs sur le stage sont orientés dans une perspective pédagogique :

- **UE2.1 – Connaissance de l'élève et des processus d'apprentissage**

Les enseignements de cette UE permettent aux étudiants d'analyser des situations caractéristiques du métier en s'appropriant des connaissances théoriques sur le développement de l'enfant dans toutes ses

dimensions (cognitive, langagière, sociale, affective et motrice), les processus d'apprentissage et l'évaluation dans une visée inclusive en acte. Les enseignements de cette UE visent à favoriser l'adaptation de son enseignement aux contextes scolaires et à la diversité des élèves en tenant compte de leurs besoins. L'enseignement en maternelle fait l'objet d'une réflexion spécifique pour amener les étudiants à adapter leur action aux particularités du jeune enfant.

- **UE2.2 – Accompagnement de l'élève et formation du citoyen**

Cette UE est particulièrement orientée vers la prise en compte des grands enjeux éducatifs et sociétaux actuels. Elle permet aux étudiants d'ajuster leurs enseignements et gestes aux divers contextes d'exercice tout en luttant contre les inégalités. Elle est l'occasion notamment de développer les parcours éducatifs et les éducations transversales, l'égalité entre les filles et les garçons, la lutte contre le décrochage scolaire, l'orientation des élèves... dans un climat scolaire capacitant. Dans le cadre de cette UE, une réflexion est menée sur l'élaboration en équipe des outils pour enseigner et sur l'usage raisonné de l'Intelligence Artificielle pour l'enseignement et pour l'apprentissage.

- **UE2.3 – Communication**

Il s'agit pour les étudiants de renforcer leurs compétences communicationnelles et psychosociales pour gérer les interactions au sein de la classe, accompagner les élèves et enquêter sur des difficultés. Le développement de la communication interpersonnelle avec tous les partenaires de l'école leur permet de contribuer efficacement à la réussite de tous les élèves et à la continuité de leur parcours.

1.5.3.3 BCC 3 : AGIR DANS LE CADRE DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE ET DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION (100 h – 12 ECTS)

Le BCC 3 « Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation » représente 100 h, soit 13% du volume horaire des enseignements.

Il comprend des situations de préparation et de retour réflexif sur le stage dans une double orientation institutionnelle et éthique. Il permet un ancrage de l'action dans le cadre réglementaire et dans les principes fondamentaux et valeurs de la République et de son service public d'éducation. S'appropriant les missions de la communauté éducative, les étudiants futurs enseignants développent une posture d'éducateur responsable et leur capacité à résoudre des dilemmes professionnels en coordonnant leur action à celle des partenaires de l'École et aux objectifs du projet d'école.

- **Objectifs visés :**

- Inscrire son action dans les valeurs et principes de la République, dont la laïcité ;
- Connaître les droits et les devoirs du fonctionnaire, singulièrement au sein du service public d'éducation ;
- Inscrire son action dans une dynamique d'équipe et partenariale (projet et priorités de l'école, de la commune, de la circonscription, du département, de l'académie) ;
- Connaître le système éducatif français pour mieux y inscrire son action :
 - Approches historique, sociologique, philosophique et juridique ;
 - Organisation et fonctionnement du système éducatif français ; politiques publiques d'éducation et place de l'école dans la société ;
 - Carrières et fonctions des corps enseignants ;
 - Comparaison avec les systèmes éducatifs européens.
- Connaître et contribuer au fonctionnement des établissements à travers leurs différentes instances dont le projet d'école ;

- Adapter sa posture professionnelle et intégrer les dimensions éthiques et déontologiques du métier ;
- Identifier et résoudre des dilemmes professionnels ;
- Agir dans un cadre collectif pour la protection de l'enfance ;
- Construire des relations de qualité avec les familles dès l'entrée à l'école maternelle.

- **Compétences professionnelles de référence travaillées et évaluées :**

- **Compétences communes à tous les membres de la communauté éducative :**

- **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation :**
 - **CC1.** Faire partager les valeurs de la République
 - **CC2.** Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
- **Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves :**
 - **CC6.** Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative :**
 - **CC10.** Coopérer au sein d'une équipe
 - **CC11.** Contribuer à l'action de la communauté éducative
 - **CC12.** Coopérer avec les parents d'élèves
 - **CC13.** Coopérer avec les partenaires de l'école

Le BCC 3 se présente en 3 Unités d'enseignement.

- **UE3.1 – Connaissance du système éducatif et du contexte d'exercice**

Cette UE permet à l'étudiant d'appréhender, dans une dimension comparative et systémique, l'environnement dans lequel il exercera son métier d'enseignant et notamment de comprendre le caractère propre de l'Enseignement Catholique et son projet éducatif pleinement inscrit dans les valeurs et principes de la République, dont la laïcité. Il s'agit d'aborder les principaux enjeux du métier par le biais des débats et problèmes qu'ils soulèvent en mettant en relation le discours institutionnel, celui des praticiens et celui de la recherche (particulièrement historique, sociologique, philosophique et juridique).

- **UE3.2 – Connaissance de l'établissement scolaire**

Cette UE permet de développer les connaissances nécessaires à l'inscription de l'exercice du métier dans toutes ses dimensions dans un cadre éthique et déontologique tout en contribuant au projet éducatif de l'établissement. L'analyse de situations professionnelles permet aux étudiants d'identifier les fondamentaux de la coéducation ainsi que les partenaires institutionnels à mobiliser.

- **UE3.3 – Posture professionnelle, éthique et déontologie**

Cette UE permet à l'étudiant d'analyser les situations professionnelles d'un point de vue éthique et déontologique. Il gagnera progressivement en autonomie dans l'adoption d'une posture adaptée à chacune des situations qu'il rencontre pour répondre aux problèmes et dilemmes professionnels rencontrés dans l'exercice du métier. Une attention particulière est portée à la connaissance et à la mobilisation des acteurs impliqués dans la protection de l'enfance, afin de favoriser une approche concertée, éthique et sécurisante au service des besoins de l'enfant et de sa famille.

1.5.3.4 BCC 4 : S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (85 h – 15 ECTS)

Le BCC 4 « S'engager dans une démarche de développement professionnel » représente 85 h, soit 10% du volume horaire des enseignements.

Ce bloc permet aux étudiants de développer particulièrement leur réflexivité en lien avec les travaux de recherche dans une perspective de développement professionnel continu. Le stage est le lieu de la production de données et les enseignements de ce bloc visent à transformer les situations étudiées en problèmes professionnels que l'usage progressif de cadres d'analyse permettent d'éclairer.

Il permet parallèlement de certifier l'acquisition du niveau B2 du CECRL. Le niveau B2, correspondant à une aptitude à communiquer avec aisance dans des contextes professionnels variés, garantit la capacité des étudiants à accéder à des ressources scientifiques, pédagogiques et institutionnelles en langue étrangère, et à participer à des échanges internationaux.

- **Objectifs visés :**

- Réaliser un mémoire de master : étude scientifique d'un objet professionnel en lien avec l'exercice du métier de professeur des écoles, familiarisation avec les méthodes et les résultats de la recherche ;
- S'engager dans un collectif apprenant : mise en œuvre d'une démarche de formation collaborative entre pairs, à travers, par exemple, le partage d'expérience, la co-construction de ressources éducatives libres, la valorisation d'une recherche conduite, la communication dans le cadre de réseaux professionnels, participation à des recherches collaboratives ou des recherches-actions ;
- Entrer dans une dynamique d'auto-formation en mobilisant des ressources institutionnelles, pédagogiques et scientifiques pour se former (notamment à distance) ;
- Connaître les enjeux du numérique et utiliser les outils numériques dont ceux de l'intelligence artificielle pour apprendre, coopérer, communiquer, se former et enseigner – attestation du niveau de maîtrise des compétences numériques (Cadre de référence des compétences numériques pour l'éducation CRCN-Édu).
- Développer, par une démarche d'autoformation guidée, la maîtrise d'une langue vivante au niveau B2 du CECRL.

- **Compétences professionnelles de référence travaillées et évaluées :**

→ **Compétences communes à tous les membres de la communauté éducative :**

- **Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves :**
 - **CC7.** Maîtriser la langue française à des fins de communication
 - **CC8.** Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
 - **CC9.** Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
- **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative :**
 - **CC14.** S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- **Compétences professionnelles communes connexes travaillées :**

Selon la problématique identifiée dans le cadre du mémoire, toutes les autres compétences sont potentiellement travaillées :

→ **Compétences communes à tous les membres de la communauté éducative :**

- **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation :**
 - **CC1.** Faire partager les valeurs de la République
 - **CC2.** Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
- **Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves :**
 - **CC3.** Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
 - **CC4.** Prendre en compte la diversité des élèves
 - **CC5.** Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
 - **CC6.** Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative :**
 - **CC10.** Coopérer au sein d'une équipe
 - **CC11.** Contribuer à l'action de la communauté éducative
 - **CC12.** Coopérer avec les parents d'élèves
 - **CC13.** Coopérer avec les partenaires de l'école

→ **Compétences communes à tous les professeurs :**

- **Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune :**
 - **P1.** Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
 - **P2.** Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- **Les professeurs, praticiens experts des apprentissages :**
 - **P3.** Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
 - **P4.** Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
 - **P5.** Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Le BCC 4 se présente en 3 Unités d'enseignement :

- **UE4.1 – Démarche de recherche et mémoire**

Une formation à et par la recherche se concrétise par l'écriture et la soutenance d'un mémoire de recherche professionnalisant enraciné dans la pratique professionnelle. Ce travail permet de développer une attitude réflexive, de référencer et d'étayer sa pratique (praticien réflexif) tant sur un plan théorique (éclairages conceptuels) qu'empirique (données d'observation). Si toutes les unités d'enseignement permettent d'alimenter le mémoire, cette UE apporte à l'étudiant des connaissances relatives à la démarche scientifique tout en lui permettant de construire des aptitudes (curiosité, posture critique, prise en compte de la complexité) nécessaires au questionnement de sa pratique sur le long terme.

- **UE4.2 – Développement professionnel**

Les réflexions et travaux personnels, collectifs réalisés dans cette UE alimentent les relations mutuelles entre théorie et pratique, offrant ainsi aux futurs enseignants les conditions propices à une actualisation des connaissances tout au long de leur carrière. Cette UE est propice à enrichir leur réflexion et leur pratique par un souci constat de coopération dans un collectif professionnel. Les étudiants développent leurs compétences liées à l'usage critique du numérique, et notamment de l'intelligence artificielle, dans un cadre scolaire et de formation professionnelle.

- **UE4.3 – Langues vivantes étrangères (Niveau B2)**

Le cadre législatif prévoit que « la formation intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère en référence au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues. Cet enseignement est sanctionné par l'attribution de crédits européens. Ces crédits ne peuvent être obtenus par compensation ». Par la délivrance de 3 ECTS au S3, le BCC 4 permet de certifier l'acquisition du niveau B2 du CECRL.

Les étudiants ont la possibilité de bénéficier gratuitement de la plateforme d'auto-formation proposée par l'UCO et d'un accompagnement personnalisé afin de soutenir leur progression vers la maîtrise du niveau B2 en langue vivante. C'est dans le cadre de l'enseignement « Langue vivante étrangère » du BCC 1 que les étudiants développent spécifiquement ces compétences en réception, production et interaction dans l'une des deux langues suivantes : anglais et espagnol.

1.5.3.5 BCC 5 : ENTRER PROGRESSIVEMENT DANS L'EXERCICE DU MÉTIER (810 h – 20 ECTS)

Le BCC 5 « Entrer progressivement dans l'exercice du métier » représente 810 h, soit 51 % du volume horaire total de la formation, à côté des 787h d'enseignement.

Il constitue un cadre de **mise en pratique et d'analyse réflexive** des compétences professionnelles acquises dans les autres blocs de formation. Il a pour objectif de permettre aux étudiants de **mobiliser, articuler et transférer l'ensemble des savoirs théoriques, méthodologiques et pratiques** développés progressivement au cours du master et des stages afin de **construire leur identité professionnelle** et de **s'engager pleinement dans l'exercice du métier d'enseignant**.

Les stages (en pratique accompagnée puis en responsabilité), cœur de ce bloc, visent à développer **l'autonomie progressive** dans la conception, la mise en œuvre et l'analyse réflexive des situations d'enseignement-apprentissage, tout en consolidant les compétences de gestion de classe, de travail en équipe et partenarial et d'adaptation aux besoins des élèves.

- **Objectifs visés :** Atteinte du niveau 2 des compétences professionnelles du professorat
« Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique ».

- **Compétences professionnelles de référence travaillées et évaluées :**
Si toutes les compétences du référentiel sont mises au travail dans le cadre du stage, les suivantes sont plus particulièrement évaluées :

→ **Compétences communes à tous les membres de la communauté éducative :**

- **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation :**
 - **CC1.** Faire partager les valeurs de la République
- **Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves :**
 - **CC4.** Prendre en compte la diversité des élèves
 - **CC6.** Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
 - **CC8.** Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

- **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative :**
 - **CC14.** S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
- **Compétences communes à tous les professeurs :**
 - **Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune :**
 - **P1.** Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
 - **P2.** Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
 - **Les professeurs, praticiens experts des apprentissages :**
 - **P3.** Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
 - **P4.** Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
 - **P5.** Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Le BCC 5 ne comprend qu'une seule Unité d'enseignement :

- **UE5.1 – Stage**

Les stages représentent la colonne vertébrale de la formation autour de laquelle s'articule l'ensemble des enseignements des 4 autres blocs du master. Les axes didactique, pédagogique, institutionnel et éthique irriguant les temps de préparation, d'exploitation et d'analyse liées aux stages sont ici incarnés dans la pratique même du métier, d'abord de manière accompagnée en M1, pour progressivement mener les étudiants à gagner en autonomie jusqu'à exercer en responsabilité en M2. Conçues pour permettre une entrée progressive dans la pratique du métier, les périodes de stage comptabilisent :

- En M1 : 12 semaines (324h équivalant à 1/3 temps annuel des 27h d'obligation de service des professeurs des écoles) sous la modalité d'observation et de pratique accompagnée. Moyennant quelques adaptations en fonction des possibilités territoriales de chaque ISFEC en partenariat avec les DDEC de secteur, 6 semaines (dont 3 semaines en cycle 1) sont organisées en stage massé, 6 semaines en stage filé. Dans tous les cas, on veillera à ce que les étudiants réalisent une période de stage dans chacun des trois cycles d'enseignement ;
- En M2 : 18 semaines (486h équivalant à 1/2 temps annuel des 27h d'obligation de service des professeurs des écoles) en responsabilité. Dans ce cadre, les étudiants bénéficient d'un tutorat mixte (ISFEC / établissement) constituant un accompagnement individualisé.

Conformément au décret n° 2025-352, l'évaluation du stage en responsabilité en lien avec les enseignements du master contribue à la validation de la 2^{ème} année de master. Le stage est en effet affecté de 20 ECTS, répartis sur les 2 semestres de M2 (10 ECTS chaque semestre), et fait l'objet d'une validation spécifique dans le cadre du BCC 5.

1.5.4 Adaptations de la maquette selon les Parcours

1.5.4.1 Parcours LLPE

Ce parcours concerne les lauréats du CRPE titulaires d'une LPE. À ce titre, les textes réglementaires prévoient en M1 un allègement de 80h au sein du BCC 1 « Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence ». Cet allègement correspond à la dimension « Consolidation disciplinaire » des enseignements dispensés en CM selon les principes suivants :

- **UE 1.1 – Enseignements fondamentaux (- 30h) :**
 - Les lauréats ayant passé l'épreuve orale du CRPE en Français conservent l'intégralité des

- enseignements en Mathématiques (dont les CM) ;
- Les lauréats ayant passé l'épreuve orale du CRPE en Mathématiques conservent l'intégralité des enseignements en Français (dont les CM) ;
- Tous les lauréats de ce parcours participent à l'intégralité des enseignements dispensés en TD.
- **UE 1.2 – Consolidation disciplinaire et didactique dans le cadre de la polyvalence (- 50h) :**
 - Les lauréats participent uniquement aux enseignements dispensés en TD dans toutes les EC de cette UE, à l'exception de l'Éducation physique et sportive dont ils suivent l'intégralité des enseignements ;
 - Néanmoins, il peut leur être proposé en début de M1 une modalité d'auto-positionnement dans les différentes disciplines : selon leurs souhaits, les lauréats le désirant peuvent assister à tout ou partie des enseignements du BCC 1 dont ils sont en principe dispensés.

Cette adaptation de la maquette propose ainsi un allègement de 39h au S1 et 41h au S2, répartis comme suit (en rouge dans le tableau) :

(Parcours 1) / Parcours LLPE	S1		S2	
	CM	TD	CM	TD
BCC 1 – Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence	63 / 24	110	61 / 20	105
UE 1.1 – Enseignements fondamentaux – Mathématiques OU	30 / 15	60	30 / 15	60
UE 1.2 – Enseignements fondamentaux – Français				
EC 1.1.1 – Consolidation disciplinaire et didactique en mathématiques	15	30	15	30
	OU		OU	
EC 1.2.1 – Consolidation disciplinaire et didactique en français	15	30	15	30
UE 1.3 – Consolidation disciplinaire et didactique dans le cadre de la polyvalence	33 / 9	50	31 / 5	45
EC 1.3.1 – Éducation physique et sportive	9	18	5	10
EC 1.3.2 – Sciences et technologie	6 / 0	8	6 / 0	8
EC 1.3.3 – Histoire, géographie, enseignement moral et civique	6 / 0	8	6 / 0	8
EC 1.3.4 – Langue vivante étrangère	6 / 0	8	6 / 0	8
EC 1.3.5 – Enseignements artistiques et éducation artistique et culturelle	6 / 0	8	6 / 0	8
EC 1.3.6 – Faire vivre la polyvalence en articulant domaines et disciplines scolaires			2 / 0	3

Les modalités de validation et les MCC restent inchangées.

1.5.4.2 *Parcours Option Concours (OPCO)*

Ce parcours concerne les étudiants non lauréats, qu'ils soient ou non titulaires d'une LPE et dont l'objectif demeure celui de devenir enseignant en obtenant le CRPE. Le principe d'adaptation concerne l'année de M1 en proposant 8 semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée (au lieu de 12 semaines pour le Parcours Lauréat). Le volume horaire transposé équivaut à 80h de formation dispensées en TD et orientées vers la préparation aux épreuves du concours en s'appuyant sur le « tronc commun » dans chacun des blocs et en ciblant principalement les BCC 1 « Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence » et BCC 3 « Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation » :

- **UE 1.1 – Enseignements fondamentaux (+ 30h) :**
 - S1 : 10h additionnelles en Mathématiques en lien avec l'épreuve écrite associée ;
 - S1 : 10h additionnelles en Français en lien avec l'épreuve écrite associée ;
 - S2 : 10h additionnelles en Mathématiques ou en Français (selon le choix de l'étudiant) en lien avec l'épreuve orale associée.
- **UE 1.2 – Consolidation disciplinaire et didactique dans le cadre de la polyvalence (+ 40h) :**
 - Au S1, en lien avec l'épreuve écrite associée :
 - 8h additionnelles en Sciences et Technologie ;
 - 8h additionnelles en Histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
 - 6h additionnelles en Langue vivante étrangère ;
 - 8h additionnelles en Enseignements artistiques et éducation artistique et culturelle.
 - Au S2, 10h additionnelles en Éducation physique et sportive en lien avec l'épreuve orale associée.
- **UE 3.1 – Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation (+ 10h) :**
 - S2 : 10h additionnelles en Connaissance du système éducatif et du contexte d'exercice ;
 - En lien l'épreuve orale associée.

Cette adaptation de la maquette propose ainsi un abondement de 50h au S1 et 30h au S2, répartis comme suit (en rouge dans le tableau) :

(Parcours 1) / Parcours OPCO	S1		S2	
	CM	TD	CM	TD
BCC 1 – Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence	63	110/ 160	61	105/ 125
UE 1.1 – Enseignements fondamentaux – Mathématiques ET (S1) OU (S2)	30	60 + 20	30	60 + 10
UE 1.2 – Enseignements fondamentaux – Français				
EC 1.1.1 – Consolidation disciplinaire et didactique en mathématiques	15	30 + 10	15	30 + 10
		ET		OU
EC 1.2.1 – Consolidation disciplinaire et didactique en français	15	30 + 10	15	30 + 10
UE 1.3 – Consolidation disciplinaire et didactique dans le cadre de la polyvalence	33	50 + 30	31	45 + 10
EC 1.3.1 – Éducation physique et sportive	9	18	5	10 + 10
EC 1.3.2 – Sciences et technologie	6	8 + 8	6	8
EC 1.3.3 – Histoire, géographie, enseignement moral et civique	6	8 + 8	6	8
EC 1.3.4 – Langue vivante étrangère	6	8 + 6	6	8
EC 1.3.5 – Enseignements artistiques et éducation artistique et culturelle	6	8 + 8	6	8
EC 1.3.6 – Faire vivre la polyvalence en articulant domaines et disciplines scolaires			2	3
BCC 3 – Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation	9	15	10	21/ 31
UE – 3.1 Connaissance du système éducatif et du contexte d'exercice	6	9	4	10 + 10

EC 3.1.1 – Histoire et fonctionnement des systèmes éducatifs français et européens				
EC 3.1.2 – Valeurs et principes de la république				
EC 3.1.3 – Droits et devoirs de l'enseignant dans son contexte d'exercice				

Les modalités de validation et les MCC restent inchangées.

1.5.5 Modules spécifiques

Des modules spécifiques sont inscrits dans le cadre de la formation du master Enseignement et Éducation. Ils répondent aux obligations de formation définies par le ministère. S'ils trouvent plus particulièrement leur place au sein de certains blocs, ils sont néanmoins traités explicitement sous différents angles dans plusieurs UE afin de favoriser chez les étudiants une lecture transversale et plurifactorielle des phénomènes et pratiques qui les traversent.

1.5.5.1 École pour tous (25h)⁶

Conformément à l'arrêté du 25 novembre 2020 fixant le cahier des charges relatif aux contenus de la formation initiale spécifique pour les étudiants ou fonctionnaires stagiaires se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, la formation comprend des temps spécifiques dédiés à l'éducation inclusive et à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs, priorité nationale (Chapitre IV - Loi n°2019-791, dite loi « pour une école de la confiance »).

Ces enseignements sont ventilés de manière équilibrés entre les différents blocs :

- **BCC 1 « Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence » :**
Ce bloc est particulièrement propice à la réflexion didactique sur la pertinence des situations d'enseignement proposées aux élèves en fonction de leurs besoins spécifiques. Au sein de chaque discipline, il est tiré profit des expériences issues des stages pour réfléchir à la prise en compte de la diversité des élèves dans son enseignement.
- **BCC 2 « Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice » :**
C'est particulièrement dans ce bloc et notamment dans l'UE 2.1 (Connaissance de l'élève et des processus d'apprentissage) que les étudiants développent selon une perspective pédagogique leur réflexion sur l'universalité des apprentissages quels que soient les profils et besoins des élèves dans la perspective de lutter contre les inégalités scolaires et de favoriser un climat de classe propice aux apprentissages de tous.
- **BCC 3 « Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation » :**
Connaissances du système éducatif, du contexte d'exercice, de l'établissement scolaire et plus largement des dispositifs et structures en lien avec le champ scolaire sont mises à profit pour développer une posture professionnelle garante de la prise en compte des tous les élèves dans leur diversité. En lien avec les expériences de stage, les étudiants consolident leur capacité à coopérer dans une dynamique collective avec tous les partenaires de l'école,

⁶ Cahier des charges relatif aux contenus de la formation initiale spécifique pour les étudiants et fonctionnaires stagiaires se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers fixé par l'arrêté du 25-11-2020 - JO du 18-12-2020.

dont les parents.

Le tableau ci-dessous rappelle les compétences professionnelles associées aux thématiques :

Compétences-métier associées à des thématiques de formation	
CC1. Faire partager les valeurs de la République	Ecole inclusive : histoire et enjeux • Notions propres à l'école inclusive : (besoins / accessibilisation / accessibilité/ difficultés ou troubles/ norme ou pathologies) • Cadre international de l'école inclusive : (ex Unesco - horizon 2030), comparaisons internationales, principe d'éducabilité...
CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	Dispositifs, outils et modalités de scolarisation • Dispositifs et structures inclusifs et adaptés (ex : Ulis/Segpa/UPE2A/RASED...) • Outils : le livret de parcours inclusif, les plans, projets, programmes (ex : PPPE, PAP, PPS, PAI ...) • Établissements et services médico-sociaux ou sanitaires, professionnels libéraux
CC3 : Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	Diversité des élèves En complément des enseignements de culture commune relatifs aux processus fondamentaux de l'apprentissage, appréhender les répercussions sur les apprentissages des différents troubles et difficultés
CCS. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation	Parcours de formation et d'orientation des élèves à besoins éducatifs particuliers
CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication	Explicitation des enjeux et pratiques de l'école Inclusive Adapter sa communication orale et écrite dans un principe d'accessibilité universelle Partenariat et collaboration Faire vivre la co-éducation en tenant compte de l'expérience des familles Coopérer et collaborer au sein d'une équipe pluri professionnelle (Notion d'espace « d'inter-métier ») Coopérer et collaborer avec l'ensemble des partenaires
CC10 : Coopérer au sein d'une équipe	
CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative	
CC12. Coopérer avec les parents d'élèves	
CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école	
P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique	
P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves	Pratiques d'enseignement de l'école inclusive : principe d'accessibilité didactique et pédagogique, de pédagogie universelle pour concevoir et mettre en œuvre des situations d'enseignement Analyser les tâches scolaires et les contenus d'enseignement Identifier les besoins des élèves pour construire les réponses didactiques et pédagogiques
P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves	Observation et évaluation des élèves Mettre en œuvre des modalités d'évaluation accessibles et adaptées qui valorisent les compétences des élèves

1.5.5.2 *Laïcité et valeurs de la République (36h)*⁷

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 2021, la formation comprend des temps spécifiques dédiés à ces grands enjeux du système éducatif. Les textes prévoient que 36 heures du temps de formation soient consacrées à la formation aux valeurs de la République et à la laïcité. Les enjeux étant multiples, transversaux et disciplinaires, ce module de formation peut prendre des formes différentes et fait l'objet d'une préparation à l'exercice du métier dans un cadre éthique et déontologique.

Les enseignements sont principalement mais non exclusivement nourris des réflexions conduites dans les BCC 2 et 3.

- **BCC 1 « Maitriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s) » :**
Au sein de chaque discipline, une réflexion est menée, à chaque fois que possible, sur les contenus à enseigner permettant de développer chez les élèves leur esprit critique.
- **BCC 2 « Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice » :**
Plus précisément orienté dans une perspective pédagogique, ce bloc interroge les gestes professionnels favorisant à la fois le respect mais également la transmission des valeurs et principes de la République, dont la laïcité.
- **BCC 3 « Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation » :**
Des temps d'apports théoriques permettent aux étudiants d'identifier et de s'approprier les textes fondateurs et de référence. Des analyses de situations prenant appui sur ces textes ainsi que sur des travaux de recherche aident les étudiants à développer les gestes et postures professionnelles ajustées et à comprendre les enjeux éducatifs de ces questions.

Enfin, le **BCC 4 « S'engager dans une démarche de développement professionnel »** est susceptible, en fonction des thématiques choisies par les étudiants eux-mêmes, de contribuer à un approfondissement de la réflexion sur les unes ou les autres des trois thématiques constitutives de ces modules de formation.

Selon le **Référentiel de compétences de la formation à la laïcité et aux valeurs de la République**, il s'agit pour les étudiants de :

- **S'approprier les principes et les valeurs de la République et leur lien avec l'Ecole :**
 - Connaître les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République et leur caractère universel.
 - Comprendre en quoi et pourquoi la France est une République « indivisible, laïque, démocratique et sociale ».
 - Connaître les symboles de la République et leur signification.
 - Connaître le principe de laïcité et ses dimensions juridiques, historiques et philosophiques, et les contextes de son application.
 - Connaître ce que sont les faits religieux. Savoir que l'Ecole forme les élèves à l'approche laïque des faits religieux dans l'enseignement.
 - Connaître le rôle de l'Ecole dans la construction du principe de laïcité en France, ses principales étapes et son organisation. Connaître les grands principes qui régissent le cadre juridique de la laïcité à l'Ecole.

⁷ Arrêté du 16 juillet 2021 fixant le cahier des charges relatif au continuum de formation obligatoire des personnels enseignants et d'éducation concernant la laïcité et les valeurs de la République.

- Comprendre les finalités, les valeurs et les principes fondateurs du service public de l'éducation. Connaître le fonctionnement de l'école et de l'établissement scolaire en lien avec les valeurs de la République.
- Connaître les droits (dont la protection fonctionnelle) et obligations des fonctionnaires, la déontologie professionnelle des agents du service public, en particulier de ceux de l'éducation nationale.
- **Transmettre les principes et les valeurs de la République dans le cadre scolaire :**
 - Respecter les droits et obligations des fonctionnaires, y compris dans l'usage des réseaux sociaux en tant qu'agent du service public de l'éducation nationale.
 - Savoir transmettre et faire partager les principes et valeurs de la République, individuellement et collectivement, au sein de l'école ou de l'établissement.
 - Maîtriser les savoirs disciplinaires, leur didactique et leur pédagogie au regard de la transmission des principes et valeurs de la République.
 - Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques sur la transmission des valeurs de la République par un contact suivi avec les apports de la recherche.
 - Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter.
 - Promouvoir le principe d'égalité auprès des élèves et entre les élèves, dans le respect d'autrui.
 - Connaître et mobiliser l'ensemble des dispositifs transversaux relatifs à l'éducation à la citoyenneté. – éduquer à la citoyenneté numérique : former les élèves à une culture numérique respectueuse de la loi et s'appuyant sur les valeurs républicaines et démocratiques, en particulier dans l'usage des réseaux sociaux (prévention du complotisme, du cyber-harcèlement, des fake-news...) ; leur apprendre aussi à s'en protéger.
 - Contribuer à faire vivre les principes et valeurs de la République et le respect d'autrui au sein de la communauté éducative, en promouvant l'engagement des élèves et leur participation à la vie de l'école ou de l'établissement, et en prenant appui sur le calendrier des actions éducatives (journée de la laïcité, journée internationale des droits des femmes, semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme, journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie...).
 - Utiliser toutes les situations, tous les temps éducatifs et tous les espaces de la vie à l'Ecole propices à la promotion et à l'exercice des principes et valeurs de la République.
- **Faire respecter les principes et valeurs de la République dans le cadre scolaire :**
 - Lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence, contre le harcèlement et les haines en ligne.
 - Savoir appréhender les phénomènes de contestation des savoirs et d'atteinte à la laïcité et valeurs de la République, et apprendre à y réagir.
 - Connaître les procédures de signalement, y compris en cas de risque de radicalisation, notamment en lien avec les équipes académiques « valeurs de la République ».
 - Partager avec les parents d'élèves les principes et valeurs de la République.
 - S'assurer que tout intervenant dans le cadre scolaire respecte les principes et valeurs de la République.

1.5.5.3 Égalité entre les filles et les garçons (18h)⁸

Cette formation s'inscrit dans la continuité de la précédente. L'arrêté du 16 juillet 2021 prévoit 18 heures de formation soit consacré à cet enseignement. Le cahier des charges relatif à la formation à l'égalité filles-garçons précise les objectifs et contenus de cette formation.

A l'instar des autres enseignements, ces heures sont ventilées dans les différents blocs. Des analyses de situations spécifiques à la discipline ou transdisciplinaires prenant appui sur ces textes ainsi que sur des travaux de recherche aident les étudiants à développer les gestes et postures professionnelles ajustées et à comprendre les enjeux éducatifs de ces questions.

- **BCC 1 « Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence » :**
La thématique de l'égalité filles-garçons est abordée concernant chaque discipline scolaire sous l'angle de la vigilance quant aux stéréotypes de genre pouvant générer une différenciation didactique invisible entre les élèves.
- **BCC 2 « Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice » :**
Cette même vigilance est développée relativement à la pédagogie, à la gestion de classe et à l'évaluation. Particulièrement dans l'UE 2.2 « Accompagnement de l'élève et formation du citoyen », les étudiants développent leur réflexion critique quant à la construction du projet de l'élève et à la conception et la mise en œuvre des projets éducatifs dans le respect de la qualité et de l'animation égalitaire de la vie scolaire.
- **BCC 3 « Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation » :**
Ce bloc, par les connaissances sur les savoirs sociaux fondamentaux qu'il développe, vise à renforcer la mise en œuvre de l'égalité filles-garçons grâce au travail en équipe dans les écoles et à la coopération au sein de la communauté éducative.

Pour rappel, les compétences communes associées aux thématiques dans le cadre de la formation à l'égalité filles-garçons :

Compétences-métier associées à des thématiques de formation	
CC1. Faire partager les valeurs de la République	• Avoir des connaissances sur les inégalités entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes à l'école et dans la société, l'ensemble des discriminations et violences de genre. • Comprendre que la notion de genre structure des représentations et des pratiques inégalitaires, y compris dans le système scolaire. • Concevoir et mettre en œuvre individuellement et collectivement des actions en faveur de l'égalité dans sa classe, dans les écoles et les établissements. • Associer les élèves à la mise en œuvre d'un cadre scolaire et d'apprentissage égalitaire.
CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif	• Repérer les situations inégalitaires et de violences de genre pour y répondre de manière adaptée et ne pas les minorer. • Savoir qualifier au regard de la loi, pour agir de façon plus éclairée, les différentes formes de violences sexistes et sexuelles (harcèlement, agressions, insultes...), particulièrement à l'encontre des femmes et des LGBT+.

⁸ Cahier des charges pour un continuum de formation obligatoire des personnels enseignants et d'éducation à l'égalité filles-garçons, en formation initiale et continue, publié en janvier 2021.

et dans le cadre réglementaire de l'école	• Connaître la réglementation de l'Éducation nationale concernant ces violences et les procédures de signalement. • Acquérir des connaissances et des méthodes pour animer des séances de réflexion avec les élèves sur l'égalité et les stéréotypes de sexe (à partir de supports ou de situations vécues avec les élèves) qui permettent l'expression contradictoire, en veillant à instaurer un cadre sécurisant. • Savoir aborder et gérer les situations conflictuelles que les actions pour l'égalité peuvent générer avec les élèves ou dans les équipes éducatives.
CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	• Savoir comment les inégalités et les stéréotypes sexistes se construisent chez les élèves et dans les socialisations enfantines et adolescentes, et leurs impacts possibles dans la relation éducative et les apprentissages. • Tenir compte des mécanismes du système de genre dans ses pratiques pédagogiques et éducatives (gestion des sanctions, de la prise de parole...). • Concevoir des situations égalitaires de travail en groupe ou de collaboration entre les élèves.
CC4. Prendre en compte la diversité des élèves	• Concevoir et aménager individuellement et collectivement des espaces égalitaires et inclusifs dans la classe (disposition des tables, coins jeux...) et les établissements (couloirs et circulations, toilettes, cour de récréation...) qui prennent en compte la diversité des expériences des élèves et des personnels. • Questionner les biais de genre, ainsi que les processus de hiérarchisation, d'invisibilisation et de minoration des femmes, dans la production des savoirs scientifiques et scolaires. • Connaître les liens existants entre d'une part les inégalités et les discriminations selon le sexe et d'autre part les inégalités et discriminations LGBT+phobes, et connaître les spécificités de chacune de ces inégalités et de ces discriminations. • Savoir comment les inégalités liées au sexe peuvent se cumuler avec d'autres inégalités et discriminations, notamment racistes, sociales ou en fonction du handicap.
CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation	• Enseigner des savoirs scolaires qui tiennent compte de l'expérience des femmes et des hommes et de l'objectif d'égalité dans toutes les disciplines. • Choisir et questionner les supports scolaires (manuels, affichages...) en tenant compte des représentations qu'ils véhiculent. • Tenir compte individuellement et collectivement de l'objectif d'égalité des sexes dans l'évaluation et les processus d'orientation, en prêtant une attention particulière à la place des filles dans les filières scientifique et numérique. • Concevoir et mettre en œuvre une éducation à la sexualité égalitaire entre les sexes et les sexualités et prenant en compte les groupes minorés.
CC6. Agir en éducateur et en formatrice responsable et selon des principes éthiques	• Interagir de façon égalitaire dans l'ensemble de ses relations professionnelles avec les élèves, les personnels éducatifs et l'ensemble des membres de la communauté éducative, sans se montrer intrusif ou intrusive vis-à-vis de l'intimité des personnes, de leurs pratiques personnelles et des pratiques éducatives des familles. • Observer ses propres pratiques et ses attitudes, développer une réflexivité collective au sein des équipes éducatives. Porter attention à la dynamique systémique des mécanismes de (re)production des inégalités pour ne pas uniquement agir sur des représentations et des comportements individuels.
CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication	Mettre en œuvre une communication égalitaire et inclusive vis-à-vis des élèves, des personnels des établissements et des membres de la communauté éducative, individuellement et collectivement.

CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier	Connaître le fonctionnement du genre grammatical dans les langues vivantes utilisées pour repérer et expliquer les formulations problématiques en termes d'égalité.
CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier	• Permettre l'appropriation des outils numériques pour les filles et les garçons à partir des situations d'enseignement-apprentissage mises en œuvre en classe. • Permettre aux élèves de développer des usages critiques d'Internet du point de vue du genre (biais genrés des moteurs de recherche ou des traductions sur Internet, fake news, représentations véhiculées...). • Repérer et prévenir les usages problématiques du numérique et des réseaux sociaux, notamment en matière de violence de genre, sans sur-responsabiliser les conduites des filles. • Identifier les signaux ténus de cybersexisme et de cyberviolence de genre pour y répondre de manière adaptée.
CC10. Coopérer au sein d'une équipe	• Développer sa capacité à examiner de manière critique son environnement professionnel (salle des professeurs, salle de classe, instances institutionnelles...). • Concevoir, pour soi et collectivement avec l'équipe éducative et les élèves, des indicateurs pour veiller à une meilleure égalité de traitement des élèves quel que soit leur sexe ou leur identité de genre, et sans les y réduire. • Initier et participer à une réflexion d'équipe au sein des écoles et des établissements sur les actions à mettre en œuvre pour assurer l'effectivité du principe d'égalité. • Veiller au respect des principes de l'égalité des sexes dans le fonctionnement de l'équipe éducative, notamment dans l'accès aux responsabilités et aux missions particulières. • Identifier les signaux ténus de sexisme au sein de l'équipe éducative pour les réguler collectivement.
CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative	Prendre en compte l'égalité des sexes dans les actions développées dans le cadre du projet d'école ou d'établissement et dans leur mise en œuvre.
CC12. Coopérer avec les parents d'élèves	Favoriser le dialogue et l'établissement d'une relation de confiance avec les parents en explicitant les objectifs de l'école en matière d'égalité des sexes et en étant à l'écoute des questionnements, craintes et réticences pour pouvoir y répondre.
CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école	Savoir identifier les associations ou organismes complémentaires de l'école et les ressources des autres services de l'État ou des collectivités territoriales pour accompagner la mise en œuvre d'intervention en faveur de l'égalité des sexes dans les écoles et les établissements.
CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	• Tenir compte des apports de la recherche sur le genre en éducation pour construire un regard critique sur les productions scientifiques de sa discipline et la mise en œuvre didactique et pédagogique des situations d'apprentissage. • Connaître les ressources disponibles pour intégrer la question de l'égalité dans les séances de cours et pour en tenir compte dans le fonctionnement des écoles et des établissements. • Actualiser ses connaissances sur les inégalités entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes à l'école et dans la société, l'ensemble des discriminations et violences de genre.

Par ailleurs, **l'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR)** s'inscrit au croisement d'enjeux de santé publique et de citoyenneté. La circulaire du 04 février 2025 précise : « Elle s'inscrit dans le respect des principes et valeurs de la République, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes ».

Cette éducation est relative à :

- Des questions de santé publique ;
- Les relations entre les filles et les garçons et la promotion d'une culture de l'égalité (comprendre les stéréotypes pour lutter contre les discriminations) ;
- La prévention des violences sexistes et sexuelles, en particulier l'exploitation sexuelle des mineurs ou encore à la lutte contre les préjugés sexistes, homophobes et transphobes, qui sont au fondement des discriminations ;
- La protection des droits humains ;
- Le développement des compétences psychosociales, qui ont pour objectif d'améliorer les relations à soi et les relations aux autres ;
- L'amélioration du climat scolaire pour favoriser les apprentissages et la réussite scolaire de toutes et de tous

La formation des étudiants autour des modules précédemment cités leur permettra de mieux appréhender les enjeux de l'EVAR.

1.5.5.4 *Cadre de référence des compétences numériques*

Selon le cadre réglementaire, « la formation prend en compte les outils numériques et leurs contextes d'usage. Les étudiants sont formés à l'usage pédagogique des outils et ressources numériques à disposition. La formation intègre la passation d'un parcours délivrant une attestation des compétences professionnelles, dans le cadre de référence des compétences numériques d'éducation. L'obtention du diplôme n'est pas conditionnée à l'atteinte d'un niveau de maîtrise de ces compétences. »

L'obtention du CRCN-Édu⁹ est nourrie par les enseignements dans plusieurs blocs :

- **BCC 1 « Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence » :**
D'un point de vue didactique, les étudiants consolident leur usage des outils et ressources numériques pour enseigner, différencier et évaluer les apprentissages de leurs élèves. La conception et l'analyse de situations d'apprentissage menées dans la totalité de ce bloc sont l'occasion de penser dans une logique de progrès la pertinence des situations proposées aux élèves dans leur diversité.
- **BCC 2 « Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice » :**
Au-delà de l'approche technique, c'est également dans une perspective pédagogique critique que l'usage du numérique et de l'Intelligence Artificielle en contexte scolaire est abordé.
- **BCC 3 « Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation » :**
Ce bloc conduit les étudiants à maîtriser le cadre juridique, les principes éthiques et les principes de sécurité du numérique au service des enseignements et des apprentissages.
- **BCC 4 « S'engager dans une démarche de développement professionnel » :**
Les compétences sont alimentées au sein de ce bloc dans une dimension réflexive et éthique sur les intérêts et limites du recours à l'Intelligence Artificielle pour agir et se former.

⁹ Cadre de référence des compétences numériques :

<https://eduscol.education.fr/721/cadre-de-reference-des-competences-numeriques>

Ces différents apports permettent aux étudiants de développer un niveau d'expertise supérieur dans les 5 domaines de compétences du référentiel CRCN. Ils peuvent ainsi mieux appréhender le PIX élève et identifier les activités permettant de développer ces mêmes compétences chez les élèves.

1.5.5.5 *Transition écologique et développement soutenable*

Le Ministère de l'éducation nationale a publié le 23 juin 2023 vingt mesures qui doivent permettre aux élèves de mieux comprendre les enjeux de la transition écologique dans le cadre des enseignements. La mesure 5 énonce que d'ici 2027, tous les agents de l'Éducation nationale seront formés aux enjeux de la transition écologique.

La formation à la transition écologique et au développement soutenable constitue un enjeu éducatif majeur. Il participe à la formation du citoyen des élèves tout en développant chez eux des compétences psychosociales. Les heures dédiées à la formation sont ventilées dans les différents blocs :

- **BCC 1 « Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence » :**

Chaque discipline scolaire participe à la formation à la transition écologique. Des repères de progressivité et des attendus de fin de cycle guident les activités des enseignants. Les recherches montrent qu'une approche interdisciplinaire couplée une démarche de projet est favorable à l'engagement des élèves. L'UE 1.3 est particulièrement propice au développement des compétences professionnelles des étudiants dans ces domaines.

- **BCC 2 « Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice » :**

L'UE 2.2 « Accompagnement de l'élève et formation du citoyen », les étudiants développent leur réflexion critique quant à la construction du projet de l'élève et à la conception et la mise en œuvre des projets éducatifs dans le respect des valeurs de la République.

- **BCC 3 « Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation » :**

La question de l'éducation à la transition écologique étant particulièrement sensible, ce bloc, par les connaissances sur les droits et devoirs qu'il développe, permet aux étudiants de réfléchir aux valeurs et postures à développer dans ce cadre. Ce bloc permet également de connaître les référentiels français, européens et internationaux relatifs au développement durable : le GreenComp et les objectifs d'apprentissage pour l'éducation en vue des objectifs de développement durable publiés par l'UNESCO en 2017. Le système éducatif français définit quatre domaines de compétences EDD pour la scolarité :

- S'ouvrir à la complexité des thématiques de développement durable ;
- Faire preuve d'esprit critique pour appréhender les problématiques de développement durable ;
- Adopter un comportement éthique et responsable vis-à-vis de l'environnement et des sociétés humaines ;
- Agir individuellement et collectivement pour construire un monde durable.

1.5.5.6 *Les compétences psycho-sociales*

Selon l'OMS, il s'agit d'un ensemble cohérent et interrelié de capacités psychologiques (cognitives, émotionnelles et sociales), impliquant des connaissances, des processus intrapsychiques et des

comportements spécifiques, qui permettent de renforcer le pouvoir d’agir (capacitation), de maintenir un état de bien-être psychique, de favoriser un fonctionnement individuel optimal et de développer des interactions constructives. Pour l’Éducation nationale, « il constitue un levier majeur pour répondre aux défis auxquels l’école est confrontée en ce qu’il contribue au développement d’attitudes positives envers l’école, à l’amélioration de la réussite scolaire et du climat de classe ainsi qu’à l’épanouissement des élèves. »

Trois grandes catégories de compétences psychosociales peuvent être définies :

- Parmi les compétences intra-personnelles :
 - **Les compétences cognitives** impliquent des activités mentales :
 - Renforcer sa conscience de soi ;
 - Renforcer sa maîtrise de soi et son accomplissement.
 - **Les compétences émotionnelles** impliquent des processus affectifs :
 - Renforcer sa conscience des émotions ;
 - Réguler ses émotions et son stress.
- Parmi les compétences interpersonnelles :
 - **Les compétences sociales** impliquent des comportements :
 - Développer des relations constructives ;
 - Résoudre des difficultés relationnelles.

Tous les blocs contribuent à la formation des étudiants à la prise en compte de ces apports, particulièrement développés dans le BCC 2, pour le développement des CPS chez les élèves.

1.5.6 Méthodes pédagogiques, articulation avec les périodes de stage et préparation à l’insertion professionnelle

L’essentiel de la formation a lieu en présentiel. Cependant, certains cours peuvent être hybridés, notamment lorsque les étudiants sont répartis sur de grands territoires pour les stages et dans le cadre d’enseignements ciblés.

Tous les enseignements prennent autant que de besoin appui sur des situations observées et/ou vécues en stage. Elles font l’objet d’analyses permettant aux futurs enseignants d’identifier des pistes de résolution des dilemmes professionnels. Le développement de la réflexivité est au cœur de la formation. La création d’un portfolio par exemple peut permettre de garder des traces de l’activité professionnelle, de son analyse appuyée par des apports issus de la formation ou de son auto-formation. Les épreuves de validation s’inspirent autant que possible de situations professionnelles authentiques pour garantir l’alignement pédagogique et l’expression de réelles compétences liées au métier.

1.6 Liens formation-recherche

1.6.1 Laboratoire auquel est adossée la formation

La formation est adossée au LIRFE (Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche sur les Questions Vives en Formation et en Éducation)¹⁰. Rattachée à la Faculté d’éducation de l’Université Catholique de l’Ouest,

¹⁰ [LIRFE | Site des chercheurs UCO](#)

l'Unité Propre de Recherche-UCO LIRFE (Numéro Répertoire National des Structures de Recherche : 202123747A), rassemble 26 enseignants-chercheurs titulaires, 20 associés et 23 doctorants. UPR évaluée par l'HCERES, le LIRFE est un laboratoire interdisciplinaire de recherche ancré en sciences de l'éducation et de la formation et se donne pour objet les questions vives concernant son champ.

Parmi les trois axes développés par le laboratoire, l'axe *Circulation des savoirs et pluralité des acteurs et actrices* accueille des enseignants-chercheurs en sciences de l'éducation et de la formation issus de différents champs disciplinaires (sociologie, histoire, psychologie cognitive, neurosciences, psychanalyse, didactique professionnelle, didactique comparée...). Cet axe se donne comme programme de recherche de décrire, comprendre, analyser et modéliser des situations éducatives, qu'elles soient d'enseignement ou de formation dans le champs scolaire (de l'école maternelle à l'université) ou extra-scolaire. Une focale est portée sur l'étude de la transmission, l'appropriation et de la circulation des savoirs entre acteurs éducatifs. Les terrains investigués sont multiples et regroupent des acteurs et actrices tels que des membres d'équipes pédagogiques, (professeurs, formateurs...), d'équipes éducatives (psychologues, AESH, ATSEM, CPE...), de cadres scolaires (chefs d'établissement, IEN, IA-IPR...), de personnels associatifs, etc. La thématique de l'émancipation peut être un fil conducteur aux différents travaux de recherche sur la circulation des savoirs inter et intra catégoriels. Les recherches collaboratives/participatives peuvent être une entrée méthodologique, épistémologique et théorique pour ces études. Différents paradigmes méthodologiques et méthodes qualitatives et quantitatives se côtoient et se complètent.

1.6.2 Formation à la recherche et par la recherche

Dans tous les enseignements du master M2E mention Professorat de écoles, les enseignants s'appuient sur les travaux et publications scientifiques. Le BCC 4 est l'occasion pour l'étudiant de se confronter lui-même à une activité de recherche, seul ou en groupe. L'UE4.1, développée sur les 4 semestres, permettra une initiation aux diverses méthodologies de la recherche en éducation.

1.7 Accompagnement et Suivi pédagogique

1.7.1 Dispositifs d'intégration et de soutien pédagogique

Dans chaque ISFEC, un responsable pédagogique est au contact permanent du groupe dont il a la charge. Il assure l'accueil institutionnel et pédagogique et présente aux étudiants les attentes de la formation, les ressources disponibles et les modalités d'organisation et d'évaluation des enseignements. Chaque ISFEC dispose d'une Bibliothèque Universitaire ou d'un Centre de Documentation et d'Information qui lui est propre. Chaque étudiant bénéficie également des ressources de la Bibliothèque Universitaire de l'UCO dont les ressources numériques.

Dès leur entrée en formation, les étudiants bénéficient d'un ensemble de dispositifs favorisant leur intégration progressive à tous les niveaux. Une journée d'intégration est souvent prévue entre les promotions M1 et M2.

Le responsable de formation assure le suivi du groupe et propose des entretiens avec tous ceux qui semblent en difficultés mais se tient aussi à la disposition des étudiants de leur propre initiative.

Un référent ESH veille à la mise en place des aménagements nécessaires à la réussite des étudiants nécessitants.

1.7.2 Dispositifs d'accompagnement et de suivi pédagogique

Le suivi pédagogique repose sur une démarche d'accompagnement individualisée et continue tout au long de la formation. Des formateurs référents assurent le suivi individualisé des étudiants à travers des entretiens personnalisés, des bilans intermédiaires et des points d'étape permettant d'identifier les besoins spécifiques et d'ajuster les parcours. L'accompagnement des périodes de stage fait l'objet d'un suivi plus particulier, il permet de tisser des liens étroits entre le tuteur en établissement scolaire et le tuteur universitaire au service d'une alternance intégrative.

2 ARCHITECTURE DÉTAILLÉE DE LA FORMATION

2.1 Validation de la formation

2.1.1 Modalités de contrôle des compétences et des connaissances

L'évaluation terminale est la modalité de contrôle s'appliquant au master M2E mention Professorat des écoles. Les productions, supports de cette évaluation terminale, revêtent des formes variées, comme des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets, de mémoire. Afin de garantir l'uniformité des conditions donnant lieu à la délivrance du diplôme, les épreuves écrites sont communes à tous les sites de formation.

Les MCC sont régies selon les principes suivants :

- La validation est annuelle par blocs de compétences et de connaissances ;
- L'organisation des épreuves des UE est semestrielle, avec un bulletin de notes à l'issue des semestres impairs ;
- Une seconde session est organisée en fin d'année universitaire pour les deux semestres en cours ;
- Concernant les compensations :
 - Les deux années ne sont pas compensables entre elles ;
 - Les semestres ne sont pas compensables entre eux ;
 - Les 5 BCC ne sont pas compensables entre eux ;
 - Les UE sont compensables au sein d'un BCC à chaque semestre et entre les 2 semestres d'une même année ;
- Concernant les notes plancher :
 - BCC 1 – UE 1.1 : 7/20 (du S1 au S4)
 - BCC 1 – UE 1.2 : 7/20 (du S1 au S4)
 - BCC 4 – UE 4.3 : 10/20 (au S3)

2.1.2 Jurys

Le jury est nommé conformément à la réglementation, présidé par un professeur de l'université de convention.

Pour obtenir le diplôme de master, l'étudiant doit avoir validé les deux années M1 et M2. Deux jurys ont lieu par an et valident les résultats des étudiants :

- Un jury annuel de première session a lieu dès que possible après les semestres pairs, examinant les résultats des deux semestres annuels. Il valide les résultats annuels de première session, en appliquant si besoin la compensation annuelle entre les UE d'un même bloc.
- Un jury annuel de seconde session valide les résultats semestriels et annuels de seconde session. Il se prononce également sur l'autorisation ou non de redoublement en cas d'année non acquise.

Des points de jury peuvent être accordés. À l'issue de ces jurys annuels sont édités un relevé de notes et un relevé de compétences.

Une commission pédagogique intermédiaire des semestres impairs a lieu dès que possible après les semestres impairs, pour permettre de renvoyer à l'étudiant un point d'étape grâce à un bulletin semestriel informatif (seules les notes apparaissent, à ce stade les crédits ne sont pas alloués).

2.1.3 Mise en œuvre de la VAE

Ce master peut être obtenu par la VAE (cf. section 1.3).

2.2 Organisation détaillée de chaque semestre

Les tableaux ci-dessous présentent l'organisation détaillée pour le Parcours 1 (Lauréat). Seuls les volumes horaires varient au S1 et au S2 pour les autres parcours (se référer à la section 1.5.2.1).

2.2.1 Semestre 1

Blocs et Unités d'enseignement	Volume horaire	Validation 1 ^{ère} session	Validation 2 ^{nde} session	Crédits ECTS
BCC 1 – Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence				
UE 1.1 (1) – Enseignements fondamentaux : Mathématiques	45	1 écrit	1 écrit	5
UE 1.2 (1) – Enseignements fondamentaux : Français	45	1 écrit	1 écrit	5
UE 1.3 (1) – Consolidation disciplinaire et didactique dans le cadre de la polyvalence	83	1 production	1 production	10
BCC 2 – Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice				
UE 2.1 (1) – Connaissance de l'élève et des processus d'apprentissage	21	1 écrit	1 écrit	6
UE 2.2 (1) – Accompagnement de l'élève et formation du citoyen	15			
UE 2.3 (1) – Communication	3			
BCC 3 – Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation				
UE 3.1 (1) – Connaissance du système éducatif et du contexte d'exercice	15	1 écrit	1 écrit	2
UE 3.2 (1) – Connaissance de l'établissement scolaire	9	1 écrit	1 écrit	2
UE 3.3 (1) – Posture professionnelle, éthique et déontologie				
BCC 4 – S'engager dans une démarche de développement professionnel				
UE 4.1 (1) – Démarche de recherche et mémoire	15			
UE 4.2 (1) – Développement professionnel	9			
UE 4.3 (1) – Langues Vivantes étrangères (Niveau B2)	2			
BCC 5 – Entrer progressivement dans l'exercice du métier				
UE 5.1 (1) – Stage				
TOTAL	262 h			30 ECTS
STAGES SOPA : 6 semaines (162h)				

2.2.2 Semestre 2

Blocs et Unités d'enseignement	Volume horaire	Validation 1 ^{ère} session	Validation 2 ^{nde} session	Crédits ECTS
BCC 1 – Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence				
UE 1.1 (2) – Enseignements fondamentaux : Mathématiques	45	1 oral	1 oral	5
UE 1.2 (2) – Enseignements fondamentaux : Français	45	1 oral	1 oral	5
UE 1.3 (2) – Consolidation disciplinaire et didactique dans le cadre de la polyvalence	76	1 production	1 production	7
BCC 2 – Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice				
UE 2.1 (2) – Connaissance de l'élève et des processus d'apprentissage	26	1 production	1 production	4
UE 2.2 (2) – Accompagnement de l'élève et formation du citoyen	15	1 oral	1 oral	3
UE 2.3 (2) – Communication	6			
BCC 3 – Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation				
UE 3.1 (2) – Connaissance du système éducatif et du contexte d'exercice	14	1 oral	1 oral	4
UE 3.2 (2) – Connaissance de l'établissement scolaire	9			
UE 3.3 (2) – Posture professionnelle, éthique et déontologie	8			
BCC 4 – S'engager dans une démarche de développement professionnel				
UE 4.1 (2) – Démarche de recherche et mémoire	15	1 dossier	1 dossier	2
UE 4.2 (2) – Développement professionnel	9			
UE 4.3 (2) – Langues Vivantes étrangères (Niveau B2)				
BCC 5 – Entrer progressivement dans l'exercice du métier				
UE 5.1 (2) – Stage				
TOTAL	268 h			30 ECTS
STAGES SOPA : 6 semaines (162h)				

2.2.3 Semestre 3

Blocs et Unités d'enseignement	Volume horaire	Validation 1 ^{ère} session	Validation 2 ^{de} session	Crédits ECTS
BCC 1 – Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence				
UE 1.1 (3) – Enseignements fondamentaux : Mathématiques	12	1 production	1 production	3
UE 1.2 (3) – Enseignements fondamentaux : Français	12	1 production	1 production	3
UE 1.3 (3) – Consolidation disciplinaire et didactique dans le cadre de la polyvalence	38	1 dossier	1 dossier	5
BCC 2 – Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice				
UE 2.1 (3) – Connaissance de l'élève et des processus d'apprentissage	9			
UE 2.2 (3) – Accompagnement de l'élève et formation du citoyen	7			
UE 2.3 (3) – Communication	3			
BCC 3 – Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation				
UE 3.1 (3) – Connaissance du système éducatif et du contexte d'exercice	9			
UE 3.2 (3) – Connaissance de l'établissement scolaire	11	1 dossier	1 dossier	2
UE 3.3 (3) – Posture professionnelle, éthique et déontologie	13	1 dossier	1 dossier	2
BCC 4 – S'engager dans une démarche de développement professionnel				
UE 4.1 (3) – Démarche de recherche et mémoire	12	1 dossier	1 dossier	2
UE 4.2 (3) – Développement professionnel	9			
UE 4.3 (3) – Langues Vivantes étrangères (Niveau B2)	2	Productions écrites et orales	Productions écrites et orales	3
BCC 5 – Entrer progressivement dans l'exercice du métier				
UE 5.1 (3) – Stage		1 oral	1 oral	10
TOTAL	137 h			30 ECTS
STAGE EN RESPONSABILITÉ : 9 semaines (243h)				

2.2.4 Semestre 4

Blocs et Unités d'enseignement	Volume horaire	Validation 1 ^{ère} session	Validation 2 nd e session	Crédits ECTS
BCC 1 – Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence				
UE 1.1 (4) – Enseignements fondamentaux : Mathématiques	18	1 oral	1 oral	3
UE 1.2 (4) – Enseignements fondamentaux : Français	18	1 oral	1 oral	3
UE 1.3 (4) – Consolidation disciplinaire et didactique dans le cadre de la polyvalence	43	1 oral	1 oral	4
BCC 2 – Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice				
UE 2.1 (4) – Connaissance de l'élève et des processus d'apprentissage	9			
UE 2.2 (4) – Accompagnement de l'élève et formation du citoyen	8	1 oral	1 oral	2
UE 2.3 (4) – Communication				
BCC 3 – Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation				
UE 3.1 (4) – Connaissance du système éducatif et du contexte d'exercice	9			
UE 3.2 (4) – Connaissance de l'établissement scolaire	3			
UE 3.3 (4) – Posture professionnelle, éthique et déontologie				
BCC 4 – S'engager dans une démarche de développement professionnel				
UE 4.1 (4) – Démarche de recherche et mémoire	3	Mémoire et soutenance	Mémoire et soutenance	8
UE 4.2 (4) – Développement professionnel	9			
UE 4.3 (4) – Langues Vivantes étrangères (Niveau B2)				
BCC 5 – Entrer progressivement dans l'exercice du métier				
UE 5.1 (4) – Stage		1 oral	1 oral	10
TOTAL	120 h			30 ECTS
STAGE EN RESPONSABILITÉ : 9 semaines (243h)				

2.3 Équipes pédagogiques

La constitution pluricatégorielle de l'équipe pédagogique relève de l'autonomie de chaque ISFEC. Elle repose sur un équilibre entre enseignants-chercheurs, formateurs et praticiens de terrain et sur l'important vivier des professionnels déjà engagés dans la mise en œuvre du master MEEF : enseignants-chercheurs disciplinaires et en éducation et formation, docteurs, doctorants, enseignants des ISFEC pour bon nombre titulaires du Titre professionnel de formateur, professeurs certifiés et agrégés du secondaire, professeurs des écoles, professionnels du champ éducatif.

- **Équipe pédagogique ISFEC Atlantique (44-85) :**

ENSEIGNANT	TITRE/QUALITÉ
Stéphane Le Gars	Docteur en Histoire des sciences et épistémologie
Catherine Charlot	Docteur en Sciences de l'éducation
Gildas Coignet	Docteur en Géographie
Soizic Morvan	Docteur en Histoire
Alain Babarit	Docteur en Sciences de l'éducation
Jean-Marie Patard	Docteur en Sciences de l'éducation
Alexandre Ployé	Docteur en Sciences de l'éducation
Sophie Bossard	Docteur en Sciences de l'éducation
Pascal Bertho	Docteur en Sciences de la Vie
Sandrine Joubert-Moisan	Professeur des écoles - Doctorante Sciences de l'éducation
Géraldine Potier	Professeur des écoles - Doctorante Sciences de l'éducation
Cécile Dudit	Professeur des écoles - Titre de formateur
Isis Campagne	Professeur en Collège et Lycée - Titre de formateur
Bruno Rispal	Professeur en Lycée - Titre de formateur
Fanny Herbreteau	Professeur des écoles - Titre de formateur en cours
Pauline Devaud	Professeur des écoles – Titulaire du CAPPEI
Adèle Rousseau	Professeur des écoles – Titulaire du CAPPEI
Mélanie Ménard	Professeur des écoles – Titre de dirigeant
Bernard François	Professeur des écoles
Cathy Najm	Professeur des écoles
Stéphanie Capuccio	Professeur des écoles
Sébastien Loizeau	Professeur des écoles
Boisumeau Delphine	Professeur des écoles
Auvinet Cyril	Professeur des écoles
Bourriau Cécile	Professeure en Collège
Delphine Caillaud	Professeur en Lycée
Colette Mosset	Professeur en Établissement d'enseignement supérieur

- Équipe pédagogique ISFEC Bretagne (29-35-56) :

ENSEIGNANT	TITRE/QUALITÉ
Marie Guéguen	Docteure en STAPS – Sciences de l'éducation
Marie-Renée Guilloret	Docteure en Sciences de l'éducation
Luc Jamet	Docteur en Sciences de l'éducation
Carine Jégo	Docteure en Didactique des Mathématiques
Jean-François Marec	Docteur en STAPS – Sociologie de l'EPS
Sandrine Foricher	Professeure en Lycée
Cédric Le Corre	Professeur en collège
Gwendal Daniel	Professeur de collège
Yoann Claquin	Professeur de collège
Véronique Boucheron	Historienne de l'art
Olivier Richard	Professeur des Écoles – Titre de formateur
Denis Brégent	Professeur des Écoles – Titre de formateur
Agnès Le Bellego	Professeure des Écoles – Titre de formateur
Christelle Demonte	Professeure des Écoles
Matthieu Yvonnou	Professeur des Écoles
Melvine Le Guen	Professeure des Écoles
Gaëtan Lastennet	Professeur des Écoles
Céline Rialland	Professeure des Écoles
Pierre-Yves Le Bourhis	Professeur des Écoles
Gaëlic Fadet	Professeur des Écoles
Anne-Laure Cozannet	Professeure des Écoles
Stéphanie Poulard-Martin	Professeure des Écoles
Cédric Guilloux	Professeur des Écoles

- Équipe pédagogique ISFEC Saint-Martin (37) :

ENSEIGNANT	TITRE/QUALITÉ
Pascale Toscani	Docteure en psychologie
Elina Van Dendaele	Docteure en psychologie
Solène Bergevin	Docteure en Lettres Modernes
Isabelle Dagué	Professeure des écoles – Doctorante en Education, Carrièreologie et Éthique
Benoit Langlais	Professeur des écoles - chef d'établissement - Master Sciences de l'Education
Jean-François Schouller	Professeur des écoles - chef d'établissement
Tony Girardeau	Professeur des écoles - chef d'établissement
Yann Jaouanet	Professeur des écoles - chef d'établissement
Donatien Heimst	Professeur des écoles - Titre de formateur
Anne Sorin	Professeure des écoles - Titre de formateur
Aline Griet	Professeure des écoles - Titre de formateur
Anne-Sophie Heimst	Professeure des écoles spécialisée
Laëtitia Vasquez	Professeure des écoles spécialisée

Séverine Anouil	Professeure de musique
Laurence Beaury	Professeure des écoles
Marie Bon	Professeure des écoles
Amandine Jubert	Professeure des écoles
Sylvie Descourtieux	Professeure des écoles
Astrid Aubron	Professeure d'anglais
Solène Cosotti	Professeure de SVT
Marie-Joëlle Ingrand	Professeure de Lettres
Jérôme Llaury	Professeur d'EPS
Sandra Nérison	Professeure de Lettres

- **Équipe pédagogique ISFEC UCO – La Réunion (97) :**

ENSEIGNANT	TITRE/QUALITÉ
Franck Marc	Docteur en Sciences de l'Éducation (Sciences du langage)
Sabrina Pesnel	Docteure en Biologie
Marie-Paule Calcine	Docteure en Sociologie
Gilles Reihlac	Docteur en neurosciences
Yannick Leroy	Doctorant en Histoire
Ahamada Bourhane	Docteur en Littérature
Nausicaa Le Bihan Coatanea	Docteure en anthropologie
Willy Painiaye	Docteur en langue anglaise
Zahir Liang Ko Yao	Docteur en Sciences de l'éducation (sociologie)
Jean-Yves Payet	Docteur en Philosophie
Antoine Riou	Docteur en Sciences
Mélissa Thomas	Agrégée de Lettres Modernes
Marc Salort	Conseiller pédagogique-Titre de formateur
Jean-Marc Charel	Conseiller pédagogique – Titre de formateur
Audrey Hugo	Professeure des Écoles -Titre de formateur
Christelle Fontaine	Professeure des Écoles Titre de formateur
Lynda Bastien	Professeure des Écoles Titre de formateur
Jean-Christophe Sery	Professeur lycée-admissible agrégation
Sophie Esparon	Professeure lycée
Marlène Simon	Professeure lycée
Jocelyne Aubry	Psychologue scolaire
Christelle Kam Mone	Professeure lycée
Maya Grandadam	Professeure de musique
Françoise Lataste	Professeure lycée (ex référente académique EPS)
Claire Euphrasie	Professeure des Écoles spécialisée (CAPSAIS)
Muriel Courtois	Professeure des Écoles
Ingrid Depeche	Professeure des Écoles
Mireille Pinchon	CPAIEN/IEN – Titre de formateur

• Équipe pédagogique ISFEC IND-E (49) :

ENSEIGNANT	TITRE/QUALITÉ
Solène Bergevin	Docteure en Sciences de l'Éducation
Yolande Peigné	Docteure en Sciences de l'Éducation
Dominique Morandea Cosme	Professeure des écoles – Docteure en Education, Carrièreologie et Éthique
Marie Borg-Farhat	Docteure en Education, Carrièreologie et Éthique
Agnès Teynié	Docteure en Education, Carrièreologie et Éthique
Bertrand Bergier	Docteur et HDR en Sociologie
Isabelle Dagué	Professeure des écoles – Doctorante en Education, Carrièreologie et Éthique
Mathieu Ferrand	Professeur des écoles – Doctorant en Education, Carrièreologie et Éthique
Caroline Auvrai	Professeure des écoles – Titre de formateur
Doriane Roux	Professeure des Écoles – Titre de formateur
Marie Guérif	Professeure d'arts en lycée / collège
Yann Touchard	Professeur de musique en lycée / collège
Linda Rose	Professeure d'Histoire Géographie CSE 2D

3 PROCESSUS D'AMÉLIORATION CONTINUE

3.1 Modalités d'évaluation des enseignements

À la fin de chaque semestre, les étudiants sont interrogés via des enquêtes d'appréciation des enseignements. Les résultats font l'objet d'une présentation et d'une discussion lors des réunions de délégués, et ce en vue du Conseil de perfectionnement.

3.2 Instances contribuant au processus d'amélioration continue

Plusieurs instances de pilotage du M2E master Enseignement et Éducation contribuent à ce processus :

3.2.1 Le Comité Académique de Formation

Ses membres de droit sont :

- Le recteur de l'UCO, son équipe rectorale (vice-recteurs, secrétaire général) ;
- Les délégués territoriaux à la Tutelle de la Formation (Bretagne, Centre Val de Loire Poitou-Charentes, Pays de la Loire, La Réunion) ;
- Le doyen de la faculté d'éducation, et les responsables académiques des mentions du master ;
- Les directeurs des ISFEC des territoires cités.

Il se réunit deux à trois fois par an, à l'initiative du recteur de l'UCO ou de son représentant qui propose son ordre du jour et l'anime, et est chargé de traiter tout point utile à la mise en œuvre du master.

3.2.2 Le Comité Technique de Formation

Plusieurs membres le composent :

- Le doyen de la faculté d'éducation ;
- Les responsables académiques des mentions du master
- Les directeurs des ISFEC des territoires cités ;
- Des responsables de formation des ISFEC ;
- De personnalités qualifiées invitées selon l'ordre du jour par le comité.

L'ingénierie de formation est co-élaborée par l'Université catholique et les ISFEC. Le CTF est chargé notamment de :

- Contribuer à la construction de la maquette du master ;
- Élaborer les syllabi ;
- Concevoir les SAE ;
- Analyser les résultats des étudiants ;
- Prendre en compte les résultats des enquêtes d'appréciation des enseignements afin de proposer des améliorations éventuelles.

3.2.3 Conseil de perfectionnement

Le Conseil de perfectionnement se réunit une fois par an à l'initiative des responsables académiques. Il est constitué :

- Du doyen de la faculté d'éducation ou son représentant ;
- Des délégués d'étudiants des divers ISFEC ;
- Deux représentants des directeurs d'ISFEC ;
- Des représentants du monde professionnel.

Il met en dialogue les différents acteurs de la formation afin de contribuer au processus d'amélioration de la formation.

4 ANNEXES : TABLEAUX SYNOPTIQUES

Trois annexes accompagnent ce document. Elles présentent sous forme de tableau synoptique la formation déclinée en Blocs de connaissances et de compétences, Unités d'enseignement et Éléments constitutifs. Y sont précisés les volumes horaires, les ECTS attribués ainsi que les modalités de contrôle de connaissances et compétences :

- Annexe 1 : Parcours Lauréat
- Annexe 2 : Parcours OPCO
- Annexe 3 : Parcours LLPE